**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 108 (1972)

**Heft:** 8

**Heft**

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 20.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

8

Montreux, le 3 mars 1972

1972

# éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

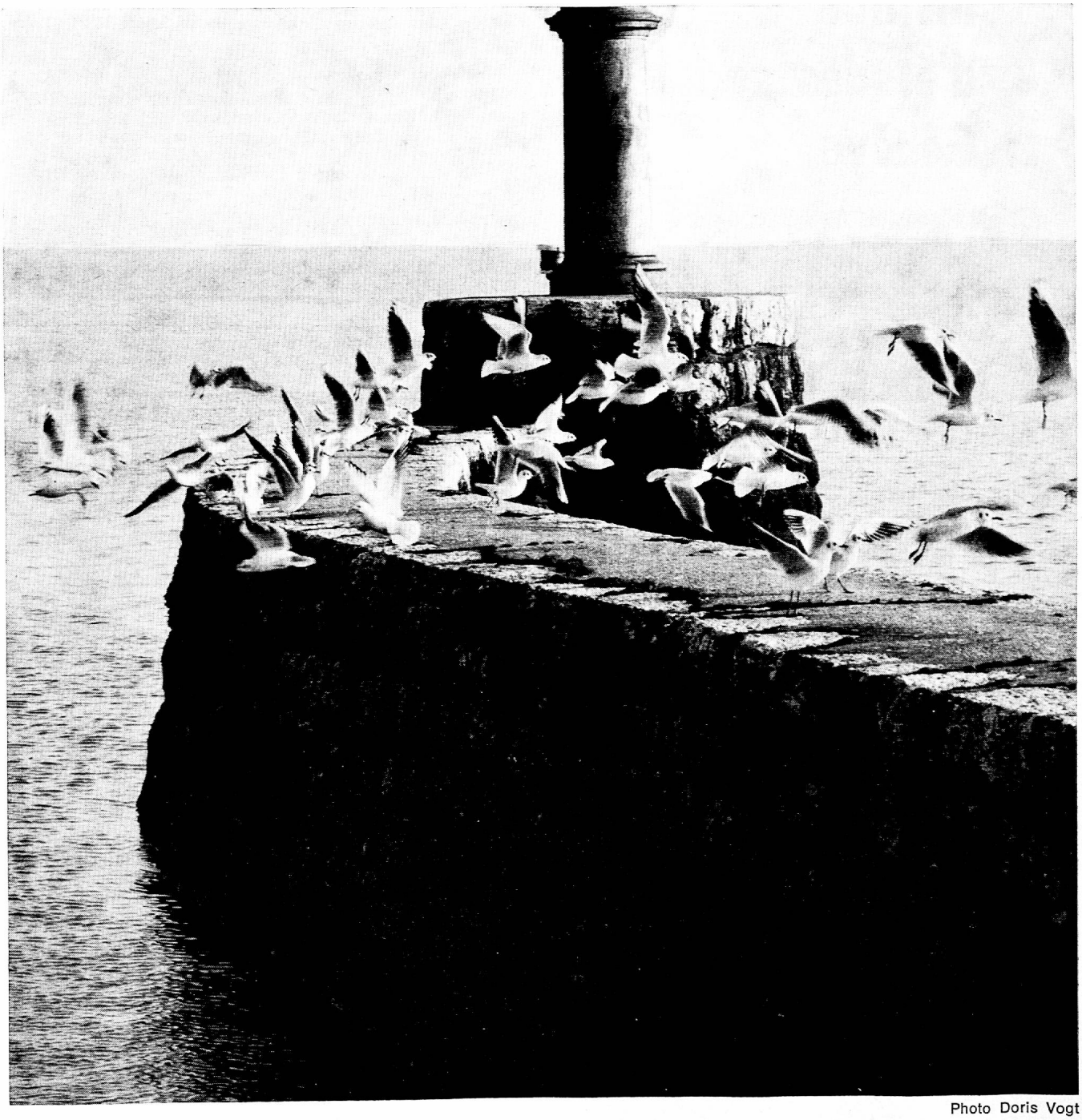

Photo Doris Vogt

Avant-printemps

# Relations sociales et humaines

L'IES prépare aux professions de :

**ASSISTANT(E) SOCIAL(E) ANIMATEUR ANIMATRICE - ÉDUCATEUR(TRICE) SPÉCIALISÉ(E) - BIBLIOTHÉCAIRE - LABORANTINE MÉDICALE - ASSISTANTE DE MÉDECIN**

Documentation sur simple demande à :

## Institut d'études sociales Genève

Rue Prévost-Martin 28, 1211 Genève 4.
Tél. (022) 25 02 53.

---

Un de mes clients (Paris), décidé à développer son marché en plein essor, m'a demandé de rechercher pour lui un délégué culturel et commercial. Je vous pose la question :

# Vous enseignez Aimeriez-vous vendre?

Vendre la production d'un grand éditeur français du secteur éducation ? Cet animateur du marché sera le collaborateur immédiat du directeur général de la distribution en Suisse. Il devra établir et développer des contacts avec des auteurs en fonction des besoins qu'il aura détectés dans notre pays. Sa mission exigera **des déplacements périodiques à Paris,** dans le cadre général, d'ailleurs, d'une très grande autonomie de décision.

Les personnes intéressées (une femme dynamique n'est pas exclue a priori) voudront bien adresser leur offre manuscrite avec photo à l'adresse ci-dessous. Elles jouiront d'une totale discrétion, en ce sens que suite ne sera donnée auprès de mon client qu'avec l'accord formel des candidats.

**Paul GAILLARD,** conseiller de synthèse, 1096 **Cully.**

---

# ÉCOLE D'ÉTUDES SOCIALES ET PÉDAGOGIQUES

## LAUSANNE

Ecole de service social

Centre de formation d'éducateurs spécialisés

Centre de formation à l'animation

Ecole d'ergothérapie

Ecole d'éducatrices maternelles

Renseignements et conditions auprès de la direction : **Claude Pahud,** lic. ès sc. péd.

**19, ch. de Montolieu 1010 Lausanne ✆ 32 61 31**

Information le jeudi, de 16 heures à 18 heures, au chemin de Grand-Vennes 6, 1010 Lausanne

---

**L'ADMINISTRATION COMMUNALE LAUSANNOISE**

cherche pour ses écoles

## Rééducateur (trice) de la psycho-motricité

diplômé(e) de l'Institut des sciences de l'éducation de Genève ou titulaire du certificat d'aptitude à l'application d'une méthode telle que le Bon Départ.

Entrée en fonction : mi-avril 1972.

Offres à adresser à la Direction des écoles, service médical, Montbenon 6, 1002 Lausanne ou téléphoner au N° (021) 21 55 25.

# ÉDITORIAL

## Le présent et l'avenir

*Il arrive, dans ceux de nos cantons où les uns et les autres sont à l'œuvre, et se côtoient, que certains pédagogues chercheurs et pédagogues praticiens éprouvent quelque peine à se comprendre et, surtout, à se respecter mutuellement.*

*De jeunes chercheurs, parfois, critiquent vertement — il arrive même qu'ils les condamnent sans appel — les praticiens qu'ils considèrent, en leur jargon, comme des « aliénés ». Qu'attendez-vous, clament ces impatients, pour tout remettre en question, pour renoncer tout de suite à vos pratiques surannées !*

*Ce langage indispose les praticiens, qui haussent les épaules — ils les ont larges — et cessent de prêter attention aux tirades de ces « fadas » ; et du même coup, voilà que les recherches scientifiques et les procédés empiriques issus de bon sens — qui sont complémentaires — se trouvent opposés.*

*Cette querelle serait comique si elle n'avait d'autres conséquences que des échanges de propos plus ou moins avenants. Mais l'inconvénient de positions aussi tranchées est de creuser sans cesse entre la recherche et la pratique ; et la pédagogie a tout à perdre à pareil jeu manichéen qui, selon votre état, vous fait noir ou blanc pour l'œil qui vous regarde.*

*Un très grand psychiatre relevait récemment, à propos d'antipsychiatrie, qu'il faut à la fois faire progresser notre société, en la transformant — elle en a besoin — et soigner, avec les moyens d'aujourd'hui, les malades de maintenant.*

*Pour les gens d'école, le problème est le même. Tous les matins, des pédagogues reçoivent dans leur classe les enfants d'aujourd'hui, et s'efforcent, avec les techniques de maintenant — sans cesse améliorées, d'ailleurs, par cette « recherche empirique » parfois dédaignée des chercheurs — d'instituer l'homme en eux, tandis qu'en tous lieux de recherche les expérimentateurs forgent l'avenir et perfectionnent, scientifiquement, les techniques séculaires.*

*Les uns et les autres sont utiles et nécessaires, les uns et les autres méritent le respect.*

*Il va de soi que les chercheurs ont à informer les praticiens. Qu'ils sachent toutefois le faire en leur donnant le sentiment d'une continuation de leurs efforts patients. Les responsables du présent leur en sauront gré, et n'en écouteront que mieux l'appel de l'avenir.*

Bureau SPR.

**Hallo bricoleurs! Connaissez-vous l'extraordinaire colle avec SILVA?**

**brigatex**

«Mes spécialités sont les travaux de collages difficiles, la réparation et l'encollage de grandes surfaces, de revêtements de bois, de panneaux de fibre de bois et de tôles métalliques, la fixation de caoutchouc de joints dans les autos, etc.
Mes collages résistent aux intempéries, à l'eau et aux acides, ils restent élastiques; j'adhère sans qu'il soit nécessaire de presser, ni de charger longtemps. Mettez-moi à l'épreuve!»
Tube 32 g 1.60 Tube économique 100 g 3.50

**blancol**

«Ce n'est pas sans raison qu'on m'appelle la colle des bricoleurs, car je conviens particulièrement bien pour les travaux de bricolage, le bureau, l'école, la construction de modèles, dans le ménage, pour réparer les meubles, les jouets de bois, les tapisseries, etc. Je colle de façon irréprochable le papier, le carton, le bois, le liège, le cuir, les textiles. C'est pourquoi les enfants m'emploient avec plaisir!»
Flacon de 50 g 1.95 Flacon économique de 200 g 2.95

SILVA

Flacons vides pour remplissage livrables par l'entremise de Blattmann + Co.
Ventes aux écoles par:
Ernst Ingold + Co.SA. Maison spécialisée pour art. d'écoles 3360 Herzogenbuchsee
Fabricant: Blattmann + Co. 8820 Wädenswil

# comité central

## Comité central, séance du 12 février 1972

Réuni à Genève sous la présidence de Jean-Jacques Maspero, ce comité central a essentiellement pour but de faire un large tour d'horizon des problèmes actuels.

### UNE ANNÉE D'ACTIVITÉ

Le 30 janvier 1971, l'ancien bureau SPR présidé par Jean John cédait le flambeau à l'équipe actuelle. On se souviendra aussi que lors de l'assemblée des délégués de juin 1970, la nouvelle équipe avait annoncé son intention de changer de président chaque année... Ce n'est pourtant pas une solution efficace et nos collègues du bureau l'ont parfaitement compris. C'est la raison pour laquelle ils ont adressé une lettre à J.-J. Maspero lui demandant de poursuivre sa tâche une année encore au moins. Chaudement encouragé par le comité central, notre président accepte.

### GROS

L'activité du Groupe romand des objectifs scolaires est à mi-chemin de son premier mandat. Le rapport concernant les structures de l'Ecole romande aura la valeur d'une recommandation. Le GROS reste au niveau des généralités telles que : examen de la fonction de l'école face à la société, rôle de l'école, option philosophique ou politique, confrontation des structures de six cantons, etc.

### IRDP

Nos deux délégués au Conseil de l'Institut romand de recherche pédagogique ont reçu le mandat d'insister pour que la télévision scolaire soit reconnue comme moyen d'enseignement et que les études nécessaires soient rapidement menées.

Nous estimons également que l'IRDP devrait expérimenter la méthode de grammaire nouvelle avant d'informer les membres du corps enseignant. Cette matière est tellement nouvelle que peu de personnes sont qualifiées pour porter un jugement objectif.

Enfin, le CC/SPR rappelle que les tarifs de rémunération proposés aux enseignants qui se chargeraient de certaines lectures pour l'IRDP sont jugés trop bas.

### TÉLÉVISION SCOLAIRE

Dans sa séance du 2 février 1972, la conférence des présidents d'associations romandes s'est longuement préoccupée des problèmes de la télévision scolaire. Elle s'est notamment entretenue avec MM. Rudin et Barby, les deux anciens enseignants formés à la tâche de réalisateur. L'urgence du problème est aussi reconnue par le comité central qui donne le feu vert à la réalisation d'un « Educateur » spécial distribué à tous les enseignants de Suisse romande, primaires et secondaires. Il aura pour but de sensibiliser tous nos collègues sur l'importance de mettre sur pied une télévision scolaire digne de ce nom et avec la collaboration réelle des premiers concernés, les enseignants.

Nous reviendrons sur ce problème dans une prochaine édition notamment pour vous apporter quelques précisions sur les groupes de travail que le CC/SPR souhaite mettre en place dans les diverses associations cantonales.

### SÉMINAIRE DE CHEXBRES

Les vendredi 2 et samedi 3 juin aura lieu le traditionnel séminaire de Chexbres organisé par le CIPR en collaboration avec la SPR. Les thèmes traités seront les suivants :

**— L'économie face à l'Ecole romande**

**— La croissance économique.**

Il est en outre décidé que la participation à ces deux journées sera également ouverte à tous nos collègues secondaires. Toutes les associations auront droit au minimum à un délégué, les places restantes seront distribuées proportionnellement aux effectifs de chaque association.

### DÉLÉGATIONS

Le CC/SPR désigne ici ses représentants à trois manifestations de nos deux grandes associations faîtières internationales, la FIAI et la CMOPE, soit un séminaire qui aura lieu à Malte à propos des nouveaux moyens d'enseignement (CMOPE), le Congrès de la FIAI (Londres du 24 au 28 juillet 1972) et l'assemblée des délégués de la CMOPE (Londres du 31 juillet au 8 août 1972).

### DEUXIÈME LANGUE

Ce problème a récemment fait l'objet d'une communication de la Conférence suisse des chefs de départements de l'intruction publique. La procédure de consultation des associations ne donne pas satisfaction au comité central. Une longue discussion, suivie d'un tour d'horizon cantonal, s'engage sur l'opportunité d'introduire l'allemand plutôt que l'anglais. Il est finalement décidé que la SPR demandera des éclaircissements quant à la procédure de consultation.

### FORMACO

Nous publions ci-dessous les montants récoltés dans les divers cantons romands et tessinois lors de la première et deuxième action :

| | 1re action | 2e action |
|---|---|---|
| Fribourg | 14 269.— | 25.— |
| Neuchâtel | 7 900.— | 680.— |
| Tessin | néant | néant |
| Vaud | 17 010.— | 2 881.— |
| Valais | néant | 355.— |
| Jura | 5 161.— | néant |
| Genève | néant | 5 175.— |

### CIRCE - GRILLE HORAIRE

C'est notre délégué valaisan auprès de la CIRCE qui nous expose les discussions de la dernière séance.

Vu l'importance de ce point, nous l'avons traité séparément et vous en trouverez un compte rendu dans l'article suivant. *FB*

Nous cherchons pour notre fils de 16 ans, se préparant à l'entrée du Gymnase de Neuchâtel

**une famille ou couple d'éducateurs**

instituteur, maître secondaire, professeur répétition mathématique, langues modernes.

Si possible dans un village ou petite ville.

Durée du séjour du 15 avril au 30 juin 1972. Du lundi au samedi. Nous insistons sur une ambiance saine et dynamique.

**Offres sous chiffre 6643, l'« Educateur » 22 av. des Planches, 1820 Montreux.**

# Commission pour le choix de lectures

**RAPPORT ET COMPTES DE L'EXERCICE 1971**

**présentés le 20 février 1972**

Trente ans se sont écoulés depuis la désignation du soussigné au poste de responsable du « Bulletin bibliographique »... Mais il y a mieux encore : notre chère et très compétente collègue, Mme N. Mertens, compte quatre années de plus comme membre de la commission de lecture. Trente-quatre années — et il y en aura d'autres, nous l'espérons — trente-quatre années sans rétribution au service des jeunes et consacrées à l'analyse de centaines d'ouvrages, à leur présentation faite avec mesure et avec goût, voilà qui mérite bien un grand coup de chapeau !

Notre bulletin a changé de format pour adopter celui de l'« Educateur ». Les pages étant plus grandes, il y en a moins. Durant l'exercice 1971, nous avons fait paraître trois feuilles de huit pages et une de quatre (en juin). Ces vingt-huit pages ont rendu compte de 226 titres, ce qui porte à 7787 le nombre des ouvrages examinés en 70 ans par notre commission (née en 1902). Ces 226 livres se répartissent ainsi : 43 pour les moins de 10 ans ; 82 pour les jeunes de 10 à 16 ans ; et 101 pour les bibliothèques populaires.

Au nombre des 82 concernant l'âge moyen, 35 sont à ranger parmi les romans d'aventures et les policiers, 3 sont des contes, 12 sont consacrés à la nature et aux animaux, 9 à l'histoire et à la biographie, 3 à la géographie et aux voyages, 10 aux sports et aux jeux, 2 au langage, 1 aux arts, 3 sont des dictionnaires. Enfin, sous « Nous avons reçu », nous nous sommes contentés de signaler 4 bouquins ne paraissant pas mériter mieux.

Les 101 ouvrages réservés aux bibliothèques populaires se rangent sous les titres suivants : romans, nouvelles et contes : 20 ; histoire, biographie, archéologie : 10 ; géographie et voyages : 3 ; sciences, nature et animaux : 14 ; idées philosophiques, pédagogie et psychologie : 9 ; langage : 7 ; poésie : 2 ; théâtre : 8 ; beaux-arts : 4 ; loisirs, travaux d'intérieur : 10 ; sports : 2 ; conseils pratiques : 3. Enfin, dans « Nous avons reçu », 9 livres.

Nous regrettons de devoir constater que seuls les dix pour cent des ouvrages reçus sont de provenance suisse. A nouveau, nous lançons à MM. les éditeurs de Suisse romande un pressant appel. Pour leur publicité auprès du corps enseignant, un tirage de 7950 exemplaires serait-il à dédaigner ?

**NOS COMPTES**

| | **Doit** |
|---|---|
| Solde actif de l'exercice 1970 | 988.55 |
| Subventions 1971 : | |
| Département fédéral de l'intérieur | 700.— |
| Etat de Vaud | 300.— |
| Etat de Genève | 200.— |
| Etat de Berne | 150.— |
| Etat de Neuchâtel | 100.— |
| Société pédagogique suisse romande | 250.— |
| Société pédagogique neuchâteloise | 200.— |
| Société pédagogique jurassienne | 200.— |
| Société pédagogique genevoise | 200.— |
| Société pédagogique vaudoise | 200.— |
| Bonification imprimerie : 7 1/2 % de 2807.55 | 210.55 |
| Intérêt sur CC BCV, No271 099 | 9.16 |
| **Total des recettes** | **3708.26** |

| | **Avoir** |
|---|---|
| Séance annuelle du 7.3.1971 : déplacements, repas, divers | 165.85 |
| 7 janvier 1972, honoraires du secrétaire-caissier | 300.— |
| Impression bulletin, 1re feuille, 8 p. | 832.40 |
| Impression bulletin, 2e feuille, 4 p. | 300.45 |
| Impression bulletin, 3e feuille, 8 p. | 835.— |
| Impression bulletin, 4e feuille, 8 p. | 839.70 |
| Frais de brochage des 4 feuilles | 116.— |
| Frais sur CC BCV, No 271 099 | 2.21 |
| Impôts sur dit compte | 2.75 |
| Janvier 27, frais et débours du secrétaire-caissier | 45.55 |
| **Total des dépenses** | **3439.91** |
| Solde actif de l'exercice 1971 | 268.35 |
| **Sommes égales** | **3708.26** |

Lausanne, le 20 février 1972.

Le secrétaire-caissier :
*A. Chevalley.*

# CIRCE – Grille horaire

Lors de sa dernière séance, CIRCE s'est à nouveau penchée sur le problème de la grille horaire des quatre premières années de la scolarité.

**HORAIRES CANTONAUX ACTUELS**

Les chiffres ci-dessous représentent le total hebdomadaire **actuel** des heures de travail. Les récréations sont déjà déduites.

| | | |
|---|---|---|
| Genève | 1re année | 15 h. 30 |
| | 2e, 3e et 4e années | 23 h. 25 |
| Neuchâtel | 1re année | 15 h. 45 |
| | 2e et 3e années | 19 h. 30 |
| | 4e année | 21 h. 45 |
| Vaud | 1re et 2e années | 23 h. 20 |
| | 3e et 4e années | 29 h. 20 |
| Valais | 1re, 2e, 3e et 4e années | 27 h. 30 |
| Fribourg | 1re et 2e années | 23 h. 30 |
| | 3e et 4e années | 25 h. 30 |
| Jura | 1re et 2e années | 17 h. 30 |
| | 3e année | 21 h. 30 |
| | 4e année | 22 h. 30 |

On s'arrêtera vraisemblablement aux notions suivantes :

— 38 semaines d'école par année ;

— conservation des pour-cent pour la répartition des diverses disciplines ;

— le nombre d'heures hebdomadaires ou annuelles sera présenté à titre de recommandation. Les cantons devront, à long terme au moins, s'aligner sur les normes admises.

M. Nussbaum, président de CIRCE a notamment fait la proposition suivante dans ce dernier domaine :

1re année : 16 heures ;

2e année : 18 heures ;

3e et 4e années : 20 heures auxquelles il faudra ajouter les deux heures nécessaires à l'étude de la deuxième langue. Ces propositions concernent les heures coordonnées et ne tiennent pas compte des heures vernaculaires.

Ajoutons toutefois qu'aucune décision formelle n'a encore été prise à propos de cette grille horaire.

**LA POSITION DU COMITÉ CENTRAL**

Elle n'a pas varié depuis la séance du 11 décembre 1971 qui réunissait également nos six délégués à CIRCE (voir « Educateur », No 40 1971, p. 942) :

— répartition des disciplines en pour-cent ;

— le nombre total d'heures annuelles ne doit pas dépasser le total du canton **actuellement** le plus favorisé (comprendre ici celui qui a le moins d'heures) ;

— les nouveaux programmes doivent s'adapter à ce total.

Au vu des informations publiées dans le présent article, le Comité central demandera aux autorités compétentes un délai supplémentaire pour consulter tous ses membres sur cet important problème. La synthèse des opinions sera faite en séance commune Comité central/présidents des sections.

*F. B.*

# vaud

**Toute la correspondance intéressant le Bulletin vaudois doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) à Jean Fluck, Valmont 1, 1010 Lausanne.**

## Nouveaux statuts SPV

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES DÉLÉGUÉS**

Jeudi 16 mars 1972, à 17 h., au **Buffet de la Gare de Lausanne** (salle des Vignerons).

**CONGRÈS EXTRAORDINAIRE**

Mercredi 26 avril 1972, à 14 h. 30, en la **grande salle d'Epalinges.**

*Comité central.*

## Candidatures au Comité central

Notre président, A.-G. Leresche (Vallorbe), arrive au terme de son mandat au congrès de mai. Du fait de la démission de D. Fiaux, une seconde place est également à repourvoir.

Nous invitons donc les sections à faire parvenir sans tarder des candidatures au Comité central SPV, chemin des Allinges 2, 1006 Lausanne.

*Le Comité central.*

## Organisation du Comité central SPV

**1972**

| | |
|---|---|
| **Présidence** | A.-G. Leresche |
| Secrétariat du CC | Mlle M. Klein |
| Bulletin de l'« Educateur » | J. Flück |
| Relations avec les sections et associations SPV | F. Perreaud |
| Organisation des assemblées corporatives | A. Bouquet |
| Questions sociales | E. Turrian |
| Formation continue | J.-C. Mauroux |
| Ecole vaudoise et école romande Information générale | J.-C. Badoux |
| Secrétariat central SPV Allinges 2 **1006 Lausanne** Tél. (021) 27 65 59 | P. Nicod |

## Répartition des sections SPV

**Membres du Comité central**

M. André-G. LERESCHE, président, Signal 16, **1337 Vallorbe,** tél. (021) 83 10 99.

**Morges - Moudon**

Mlle Monique KLEIN, **1268 Begnins,** tél. (022) 66 19 73.

**Lausanne - La Vallée - Echallens**

M. Jean FLÜCK, Valmont 1, **1010 Lausanne,** tél. (021) 32 02 84.

**Lausanne - Payerne - Orbe**

M. Ferdinand PERREAUD, Le Taulard, **1032 Romanel,** tél. (021) 34 85 53.

**Yverdon - Aubonne - Sainte-Croix**

M. Jean-Claude MAUROUX, **1441 Montagny-Yverdon,** tél. (024) 2 66 54.

**Nyon - Grandson**

M. André BOUQUET, **1261 Le Vaud,** tél. (022) 66 15 88.

**Cossonay - Rolle**

M. Ernest TURRIAN, r. de Lausanne 42, **1030 Bussigny,** tél. (021) 89 14 53.

**Lavaux - Aigle**

M. Jean-Claude BADOUX, En Collonges, **1093 La Conversion,** tél. (021) 28 71 81.

**Pays d'Enhaut - Oron - Vevey**

M. Paul NICOD, secrétaire central SPV, chemin Grand-Vennes 31, **1010 Lausanne,** tél. (021) 32 18 48.

## Présidents des sections SPV

| | |
|---|---|
| * AIGLE | BALLIF Raymond, La Muraz, **1844 Villeneuve,** tél. (021) 60 11 87. |
| * AUBONNE | AMANN J.-P., **1188 Gimel.** |
| * COSSONAY | MOLLIEN André, **1304 Cossonay,** tél. (021) 87 10 69. |

| | |
|---|---|
| * ECHALLENS | GENDROZ Claude, **1411 Pailly,** tél. (021) 81 61 11. |
| * GRANDSON | PIGUET Olivier, **1411 Villars-Burquin,** tél. (024) 3 14 18. |
| SAINTE-CROIX | WALTER Claude, chemin des Addreys 12, **1450 Sainte-Croix,** tél. (024) 6 31 49. |
| * LAUSANNE | SCHOBER Eric, chemin Joliette 11, **1009 Pully,** tél. (021) 28 56 96. |
| * LA VALLÉE | NEUENSCHWANDER Rodolphe, Jolimont 23, **1347 Le Sentier,** tél. (021) 85 59 64. |
| * LAVAUX | CHEVALLEY Jean, rte Chardonne, **1605 Chexbres,** tél. (021) 56 14 80. |
| * MORGES | BADOUX Emilie, route Enjallin A, **1024 Ecublens,** tél. (021) 34 58 12. |
| * MOUDON | MEYLAN Denis, **1065 Thierrens,** tél. (021) 95 62 66. |
| NYON | PAILLARD Edouard, **1268 Begnins,** tél. (022) 66 12 12. |
| * ORBE | GRANDJEAN Michel, **1351 Rances,** tél. (024) 7 53 03. |
| * ORON | RIBET Georges, **1099 Servion,** tél. (021) 93 10 96. |
| * PAYERNE/ AVENCHES | HENNARD Claude, **1531 Villarzel,** tél. (037) 64 16 55. |
| * PAYS-D'ENHAUT | DUBUIS Georges, **1836 Rossinière,** tél. (029) 4 74 61. |
| ROLLE | MARTINET René, **1181 Bursins,** tél. (021) 74 14 40. |
| * VEVEY | BLANC Maurice, Gare 21, **1820 Montreux,** tél. (021) 61 27 54. |
| * YVERDON | DIND Edouard, Le Coseau, **1351 Chamblon,** tél. (024) 2 68 12. |

* Cotisations locales encaissées par la SPV.

# Associations de la SPV

**Association vaudoise des maîtresses de travaux à l'aiguille**
Mme Renée LERESCHE, Grottes 10, **1337 Vallorbe,** tél. (021) 83 13 20.

**Association vaudoise des maîtresses de l'enseignement ménager**
Mme Françoise VALLOTON-Meylan, Beaumont 5, **1012 Lausanne,** tél. (021) 22 95 51.

**Association des maîtresses enfantines et semi-enfantines vaudoises**
Mme Marinette OSWALD, chemin des Marionnettes 15, **1093 La Conversion,** tél. (021) 28 50 18.

**Association vaudoise pour l'enseignement adapté (AVEA)**
Mlle Danielle PIGUET, r. de l'Industrie 45, **1030 Bussigny,** tél. (021) 89 20 72.

**Association vaudoise des maîtres de classe OP et TM**
M. J.-P. MARLETTAZ, Les Esserts, **1067 Vers-chez-les-Blanc,** tél. (021) 91 64 37.

**Association vaudoise des maîtres de dessin**
Mme Anne HEIMBERG, chemin du Liseron 9, **1009 Pully,** tél. (021) 28 27 77.

**Association vaudoise d'éducation physique scolaire (AVEPS)**
M. P.-André BICHSEL, Entrebois 55, **1018 Lausanne,** tél. (021) 32 27 66.
(délégué assistant aux assemblées) :
M. Jean-François CEPPI, Grande-Rive 5, **1007 Lausanne,** tél. (021) 26 03 51.

**Association vaudoise des maîtres de classe supérieure**
M. Pierre LUGEON, Le Closelet, **1315 La Sarraz,** tél. (021) 87 71 91.

**Société vaudoise des travaux manuels**
M. Jean-Paul PACCAUD, Rives-de-la-Morges 6, **1110 Morges,** tél. (021) 71 31 43.

# AVEPS

Lors de la dernière assemblée générale, l'AVMG a adopté ses nouveaux statuts et changé d'appellation, soit : Association vaudoise d'éducation physique scolaire (AVEPS).

**COMITÉ**

**Président :**
BICHSEL Pierre-André, Entre-Bois 55, **1018 Lausanne,** tél. (021) 32 27 66.

**Vice-président :**
JATON Michel, Plaine 5, **1400 Yverdon,** tél. (024) 2 90 03.

**Secrétaire :**
WESPI Michel, avenue Nestlé 2, **1800 Vevey,** tél. (021) 51 74 22.

**Caissier :**
RASTOLDO Charles, av. Major-Davel 25, **1800 Vevey,** tél. (021) 51 98 02.

**Chef technique d'été :**
RIOND Jacques, Les Pierrettes, **1815 Baugy-sur-Clarens,** tél. (021) 62 33 01.

**Chef technique d'hiver :**
GUEISSAZ Bernard, Figuiers 27, **1007 Lausanne,** tél. (021) 27 86 91.

**Sections :**
CEPPI Jean-François, Grande-Rive 5, **1007 Lausanne,** tél. (021) 26 03 51.

# Association des maîtresses enfantines et semi-enfantines vaudoises

L'Association des maîtresses enfantines et semi-enfantines vaudoises vous informe que :

La séance de travail promise pour mars, concernant la pré-écriture est reportée en automne. Que cela ne vous empêche pas de vous acquitter de votre cotisation annuelle de Fr. 10.—. Nouveaux membres, prendre contact avec Mme Oswald, présidente.

Mme Oswald change d'adresse. Elle habite dorénavant : chemin des Marionnettes 15, 1093 La Conversion. Son numéro de téléphone reste inchangé, soit (021) 28 50 18.

Toujours soucieuses de défendre notre profession, nous nous permettons de vous rappeler la recommandation faite par la circulaire du 13 mars 1968 concernant les stagiaires d'écoles privées ou semi-privées, à savoir :

**Nous vous prions de refuser l'accès de vos classes à toutes les stagiaires d'écoles privées ou semi-privées.** Or nous savons que certaines d'entre vous ne se conforment pas à

cette décision et le regrettons vivement. Il est indispensable que chacune fasse un effort pour revaloriser notre profession et pour ne pas favoriser une préparation trop hâtive et insuffisante de maîtresses enfantines « au rabais ».

Merci de votre compréhension.

*Le comité.*

## Postes au concours

Afin de ne pas accaparer trop de place dans l'« Educateur » par de longues listes de postes à repourvoir, je vous prie de bien vouloir consulter les « Feuilles des Avis officiels » des 18 et 22 février.

*J. F.*

## M. Brundage fait école

Après Karl Schranz, éliminé des Jeux de Sapporo pour avoir enfreint l'article 26 de la Charte olympique, voilà l'« Educateur » qui, à l'image du champion autrichien, se voit soupçonné de tremper dans de sombres histoires de publicité. Hou ! le vilain !

Les faits : un marchand de dents-blanches-haleine-fraîche s'est permis, dans l'« Educateur » No 31 du 22 octobre 1971, p. 758, de proposer à de naïfs enseignants de la « documentation pédagogique » cachant une odieuse publicité, diaboliquement camouflée sous le prétexte d'apprendre aux enfants à brosser leurs dents. Là-dessus, un autre marchand de pâte-à-rendre-les-dents-candides (du latin candidus, candida, candidum = blanc) n'a pas apprécié le fait que d'imprudents pédagogues aient osé apprendre à leurs élèves à se brosser les dents à l'aide du matériel ci-dessus dénoncé. Puis plainte auprès du DIP, et enquête qui a révélé le fautif : l'« Educateur ».

Ainsi donc, l'hedomadaire que vous attendez avec tant d'impatience à la fin de chaque semaine, vous a incités à enfreindre l'article 229 du règlement d'application du 11 avril 1961 de la loi du 25 mai 1960. Il en bat humblement sa coulpe.

L'école doit être blanche de tout soupçon de publicité. Conséquences : l'éditeur des manuels scolaires officiels ne verra plus son nom figurer sur la couverture de ceux-ci, au risque d'être ainsi mis sur la paille. Les crayons ne porteront plus le pseudonyme de leur inventeur bien connu, Emmanuel Poiré (1858-1900). On ne proposera plus aux écoliers l'artichaut de la récréation qui, outre son effet bénéfique sur les dents enfantines, permet aux producteurs bretons d'écouler leurs surplus.

**N'acceptez donc plus, chers collègues, les propositions des promoteurs de ventes trop habiles.** Vous risqueriez de rentrer disqualifiés de votre Sapporo à vous.

*J. F.*

## Place au pair

Une jeune collègue italienne cherche une place au pair à Lausanne pendant les mois de juillet, août et septembre. Elle désire avoir l'occasion de parler français et, **si possible,** la possibilité de suivre le cours de français de l'Université.

En contrepartie, elle se dit prête à faire n'importe quel travail. Pour tout renseignement complémentaire, prière de s'adresser au secrétariat central SPV, chemin des Allinges 2, 1006 Lausanne (tél. 27 65 59).

*Le secrétaire central.*

Instituteur de Couvet

**cherche chez un collègue habitant Vevey ou les environs**

**Chambre et pension**

pour sa fille âgée de 15 ans et ceci dès le 30 octobre 1972.

**S'adresser à :** Frédy Juvet, Louis Pernod 6, 2108 **Couvet.** Tél. (038) 63 19 38.

Votre conseiller technique :
**PERROT S.A. BIENNE**

**Dépt. audio-visuel,** rue Neuve 5. Tél. (032) 3 67 11.

**Nouveauté**
**Rétro-Projecteur VU-GRAPH A 4**
pour le format DIN A 4,
21 × 29,7 cm.

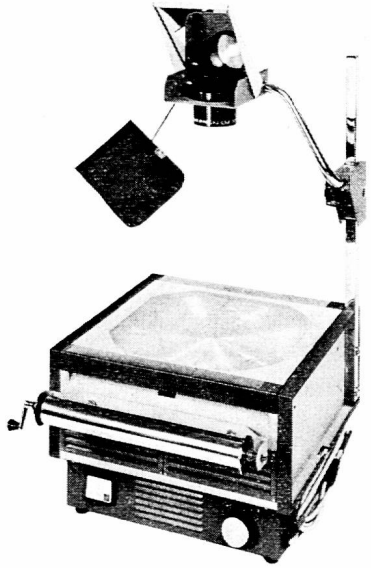

Lampe halogène 800 watts
Plage de travail 29,5 × 29,5 cm.
Prix avec filtre antiéblouissant et lampe Fr. 1195.—
Support pour rouleau et rouleau de 29 cm. de largeur Fr. 82.—

**BON** .....

à envoyer à Perrot S.A., case postale, 2501 Bienne

☐ Je désire une démonstration (après contact téléphonique).
☐ Envoyez-moi une documentation du A 4.
☐ Envoyez-moi votre dépliant avec prix.

Adresse, No de téléphone : .....

# genève

Equipe de rédaction : rédacteur responsable, Jean Mermoud, ch. de la Grande-Gorge 12, 1255 Veyrier. Collaboratrices : Liliane Urben, ch. du Renard 44, 1211 Le Lignon ; Josiane Charbonnier, pl. du Temple 6, 1227 Carouge.

## Assemblée générale du 7 mars 1972

Les membres de la SPG sont convoqués en
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,**
**le mardi 7 mars 1972, à 20 h. 15,**
**Université, salle 59.**

**Ordre du jour :**

1. PV et admissions.
2. Associations de parents.
3. Règlement de l'enseignement primaire.
4. Activités sur le plan romand.
5. Divers et propositions individuelles.

Nous souhaitons pouvoir compter sur une participation plus nombreuse que lors de l'assemblée de février. Merci d'avance !

*Le comité.*

## Assemblée générale du 8 février 1972

**LOI SUR LES TRAITEMENTS**

A la demande de M. Babel, conseiller d'Etat, une commission dans laquelle figurent M. Babel et des délégués du Cartel intersyndical est chargée d'élaborer une nouvelle loi sur les traitements. Le problème est le suivant : comment intégrer les instituteurs dans une échelle de salaire comportant 24 classes, commune à tous les fonctionnaires de l'Etat ?

Cela est très facile pour les employés de l'Etat qui débutent commis 1, puis commis 2, 3, 4... sous-chef de bureau, etc... mais impensable pour des instituteurs ; il faut trouver néanmoins une solution pour permettre à l'instituteur de « gravir des échelons » au cours de sa carrière.

M. Babel demande au délégué de la SPG de lui apporter des suggestions.

Devant la complexité du problème l'assemblée n'a pas pris de décision. On s'est posé la question de savoir s'il ne serait pas plus judicieux de travailler à obtenir des améliorations de travail (décharges horaires, afin de faciliter la formation continue, autonomie professionnelle à partir d'un certain nombre d'années d'enseignement... peut-être) plutôt que des avantages uniquement financiers.

Notre collègue Marelli a trouvé qu'il serait intéressant d'étudier à quel montant correspondraient de telles décharges horaires. En conclusion, il s'agit pour chacun de réfléchir à ce problème dont il ne faut pas oublier l'importance et si quelques membres le désirent, il sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée.

**RECRUTEMENT**

Où en sommes-nous ?

Le document mis au point par la commission de recrutement est parvenu à M. Chavanne dans les délais.

Aucune réponse ne nous est encore parvenue.

**PASSAGE DES MAITRES AU CO**

La commission des maîtres principaux a demandé à la SPG d'écrire à la DEP pour demander la création d'une nouvelle commission chargée d'étudier le statut des maîtres principaux.

L'assemblée a accepté cette proposition.

*J. Ch.*

## Séance des délégations du 21 janvier 1972

**A L'ORDRE DU JOUR**

1. La formation continue — Le statut administratif des enseignants enfantins et primaires.
2. L'école et la TV.
3. Création éventuelle d'une commission DEP - maîtres principaux.
4. Recrutement.
5. Divers.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. Thioly tient à signaler le cas d'une suppléante qui a entrepris les études pédagogiques après avoir enseigné pendant trois ans. Durant ce laps de temps, elle a donné entière satisfaction. Or, elle vient d'échouer à la fin de la période de cours, et ceci uniquement à l'examen de musique !

M. Thioly demande que cette personne puisse :
— repasser son examen de chant ou
— reprendre une suppléance.

R. Grob relève que la SPG a également été saisie de ce cas qui illustre bien la fragilité de certains barrages. On ne tient pas assez compte de l'effort fourni par le candidat et il suffit qu'il perde ses moyens le jour de l'examen pour que la suite de ses études soit remise en cause. Il faut donc reconsidérer la valeur des notes en cours d'étude et celle de l'examen en tenant compte du fait que pour une personne n'ayant jamais fait de solfège, quatre mois de préparation sont insuffisants.

D'autre part, le contenu de l'examen semble très réduit : une lecture à vue, sans préparation préalable.

M. Christe répond que la note ne porte pas seulement sur l'examen final. D'autre part, il serait faux de n'attaquer que sur les quelques échecs pour proposer des modifications du règlement ou pour demander des dérogations. Toutefois, le directeur de la DEP enregistre la demande de M. Thioly et examinera le cas cité plus haut, ceci dans le cadre du règlement actuel.

En ce qui concerne la question posée par M. Grob, le problème pourra être repris lors de l'élaboration du nouveau règlement des EP.

## 1. FORMATION CONTINUE — STATUT ADMINISTRATIF DES ENSEIGNANTS ENFANTINS ET PRIMAIRES

Le dossier fourni par la SPG est à l'étude. Il a déjà été soumis à la Conférence des inspecteurs qui a formulé un certain nombre de remarques. La DEP va à son tour étudier le document et fera part de ses conclusions lors d'une prochaine délégation.

La SPG précise que le problème de la formation continue est lié à la refonte du règlement de l'enseignement primaire. En conséquence, il ne saurait être question, cette année, de convoquer le corps enseignant avant le samedi précédant la rentrée.

## 2. L'ÉCOLE ET LA TV

### 2.1. Tables rondes de Cartigny

Ces tables rondes font ou ont fait l'objet d'un compte rendu particulier. La SPG a simplement demandé à la DEP d'y déléguer un représentant, ce que M. Christe accepte volontiers.

### 2.2. Tournage d'émissions dans les classes

Les émissions tournées dans les classes pratiquant des méthodes pédagogiques « marginales » se multiplient, alors que le travail accompli dans les classes dites « traditionnelles » n'est jamais montré.

M. Christe signale que la DEP n'ignore pas ce problème et qu'une procédure a été mise au point avec la TV. Cette dernière n'entre plus dans les classes sans avoir formulé une demande écrite et reçu l'autorisation de la DEP qui peut ainsi contrôler le nombre d'émissions tournées et, le cas échéant, intervenir en cas d'abus.

R. Grob souhaite non pas qu'un contrôle soit exercé mais qu'un équilibre s'établisse.

M. Christe relève encore que la DEP n'a toutefois pas à être consultée pour des émissions auxquelles des membres du corps enseignant participent à **titre privé.**

### 2.3. TV scolaire

R. Grob souhaite que quelques maîtres intéressés puissent, en l'absence d'une TV scolaire en Suisse romande, suivre les programmes de la TV française.

M. Christe rappelle que le CDP possède des enregistrements en cassette, mais signale que les émissions françaises ne cadrent que rarement avec le programme genevois. Toutefois il examinera la question posée par la SPG.

### 2.4. Situation particulière de M. Rudin

Le cas de M. Rudin retient toute l'attention de la DEP qui est prête, si nécessaire, à réaccueillir l'intéressé.

## 3. CRÉATION ÉVENTUELLE D'UNE COMMISSION DEP - MAITRES PRINCIPAUX

La SPG demande la constitution de cette commission. Elle se base sur le travail qui a été présenté il y a 18 mois par une commission SPG des maîtres principaux et particulièrement sur un problème clé : **le statut du maître principal.** Il semble indispensable qu'une confrontation des points de vue puisse avoir lieu et ceci au sein d'une commission qui réunirait des représentants de la DEP, de la Conférence des inspecteurs et des délégués des maîtres principaux.

M. Christe s'étonne que l'on veuille rouvrir un dossier qui a été revu il y a un peu plus d'une année. Il signale que la DEP n'entend pas remettre en discussion le partage des compétences entre inspecteurs et maîtres principaux.

P. Dunner et R. Grob insistent en déclarant que depuis la dernière discussion plusieurs maîtres principaux ont constaté que leur activité dans leur école déborde le cadre de leur cahier des charges. Un certain malaise existe donc qu'il s'agit de dissiper par une étude en commun des difficultés signalées.

M. Christe trouve le terme « malaise » abusif. La DEP n'entrera en matière que sur la base d'un document écrit, mais, compte tenu de l'expérience peu concluante qui vient d'être faite avec la commission du recrutement, elle ne retiendra vraisemblablement pas la proposition SPG de créer une commission mixte.

R. Grob rappelle que dans les mois à venir, 40 maîtres principaux devront prendre une décision concernant leur passage au CO. La situation actuelle pourrait bien influencer leur décision.

M. Christe refuse de lier les deux problèmes.

En résumé, la position de la DEP est la suivante :

La SPG fournira :

a) un document interne apportant des éléments d'appréciation qui permettent de reposer le problème du statut des maîtres principaux ;
b) les modifications proposées.

Aucune décision n'est prise concernant la procédure d'examen. Toutefois, à une question de M. Dunner, M. Christe précise que la DEP traite, dans les délégations, avec des délégués du comité et non avec des groupes de maîtres.

## 4. RECRUTEMENT

M. Christe fait le point de la situation actuelle.

Le travail de la commission a abouti à deux documents, l'un sur les titres et la sélection, l'autre sur les suppléants et le problème de la garantie d'emploi. Ces textes ont été transmis au chef du DIP. Aucune réponse n'a été donnée à ce jour.

Quand la décision aura été prise, la DEP entreprendra les travaux suivants par ordre de priorité :

a) modification du règlement des études pédagogiques ;
b) information des élèves de l'école secondaire des nouvelles dispositions prévues ;
c) trouver la forme juridique qui permette au Conseil d'Etat d'accorder la garantie d'emploi aux suppléants.

A la question de R. Grob qui s'inquiète de la masse des problèmes liés au recrutement et qui devront être réglés avant fin 1972, M. Christe répond qu'il n'envisage pas de créer une nouvelle commission chargée de défricher le terrain, mais qu'il compte le faire dans le cadre des délégations, quitte à en augmenter le nombre.

R. Grob estime que le problème des classes tenues par des candidats doit faire l'objet d'une étude rapide et figurer sur la liste des sujets prioritaires. En effet plus de 40 classes seront sans titulaires en 1972-1973. Si l'on met des candidats à la tête de ces classes, il ne restera plus personne pour assurer les remplacements. M. Christe signale que l'on pourrait diminuer le nombre de ces classes en introduisant des maîtresses enfantines brevetées ou suppléantes en 2e et 3e P.

M. Christe refuse d'entrer en matière à la suite de la proposition SPG de faire tenir une classe par deux maîtres en congé et qui accepteraient de reprendre un travail à mi-temps.

Le problème du passage de l'enseignement spécialisé à l'enseignement primaire, s'il concerne bien le recrutement, ne semble pas prioritaire pour M. Christe. Il s'agit d'abord de mettre en place la nouvelle formule de recrutement. Il sera temps ensuite de s'attaquer à la permutation d'un secteur à l'autre et ceci dans le cadre de la formation continue.

A ce sujet, J. Mermoud relève qu'aux études pédagogiques, le futur maître de classe spécialisée reçoit pratiquement la même formation que le maître primaire ; seuls les stages diffèrent. Cela devrait donc faciliter le transfert dans les classes primaires.

R. Grob n'est pas d'accord avec la position de M. Christe. Il répète que les problèmes de personnel doivent occuper une place prioritaire.

**5. DIVERS**

Une très longue liste de divers et communications figure à l'ordre du jour. Parmi les plus importants :

**5.1. Le nouveau règlement de l'enseignement primaire**

La SPG a reçu le projet du nouveau règlement. Elle a un mois pour l'examiner.

**5.2. Affaire Rivoire**

R. Grob signale l'intervention du comité et précise que le texte de la mise au point a été adressée à la DEP.

**5.3. Fonds scolaire**

Le budget 1973 prévoira l'attribution des sommes suivantes :

50 francs par école plus 10 francs par classe pour le fonds d'école.

40 francs par classe pour le fonds de classe.

**5.4. Motion Beck**

(A propos de l'égalité de traitements entre brevetés et suppléants.)

La motion a été transmise au Conseil d'Etat. Rappelons que la SPG est opposée à cette égalité. L'AMSEP elle-même ne la réclame pas non plus. La DEP va donc préparer un projet de réponse dans ce sens qu'elle enverra, après approbation des milieux concernés, au chef du DIP.

**5.5. Classes de neige et classes vertes**

Un important dépassement apparaît dans les comptes classes de neige (environ 40 000 francs). Ce dépassement a été accepté, mais il faudra éviter le renouvellement d'un tel fait en augmentant considérablement la somme inscrite pour le prochain budget. A la demande de la DEP, les classes vertes et bleues seront supprimées la dernière semaine d'école (en juin).

**5.6. Versement des annuités**

A partir de 1972, les annuités seront versées en septembre de chaque année (au lieu de janvier). Cette mesure entraînera, pour cette année, le double versement pendant les mois de septembre à décembre. Les personnes confirmées cette année en novembre, recevront leur annuité rétroactivement au 1er septembre.

**5.7. Apprentissage d'une deuxième langue**

Les chefs des DIP ont décidé d'adopter l'allemand comme deuxième langue obligatoire.

**5.8. Education sexuelle**

Certains titulaires ont été amenés à demander soit des informations, soit des causeries à la section « éducation sanitaire » du SSJ. Une série de séances d'information pourrait être organisée en automne 1972. Avant de prendre une décision, Mme Burgermeister pourra être entendue lors d'une prochaine séance des délégations.

**5.9. Commission permanente de liaison EP - CO**

Un passage du dernier rapport d'activité du président de la SPG a « étonné » les membres de la commission de liaison EP - CO. Des précisions sont demandées à la SPG au sujet des critiques formulées.

**5.10. Coût des camps de ski organisés par le Service des loisirs**

J. Mermoud intervient au sujet des camps organisés pendant les vacances d'hiver. Il les estime trop onéreux et destinés qu'à une certaine couche de population. M. Christe approuve mais demande que la SPG formule sa demande par écrit.

Prochaine séance le 25 février 1972.

*J. Mermoud.*

# Sous l'égide de la Galerie ERA

**ARIE DZIERLATKA PRÉSENTE SES CONCERTS POUR ENFANTS**

Si les concerts à l'école sont certainement, avec l'écoute de disques, la meilleure motivation à l'étude de la musique, une activité artistique complémentaire mérite notre appui : les concerts commentés hors des heures scolaires. En demandant à l'enfant de suivre des manifestations artistiques pendant ses heures de loisirs, nous l'habituons à son rôle de spectateur de demain.

M. A. Dzierlatka, animateur de la Galerie ERA, professeur de musique et compositeur, dont de nombreux candidats à l'enseignement ont eu la chance de suivre les leçons, a mis sur pied depuis quelques mois des concerts adaptés (leur durée n'excède pas 50 minutes) et commentés pour des enfants de 7 à 12 ans.

Au cours de l'année, les enfants ont déjà eu la grande joie d'assister à un excellent concert de musique pop, avec le groupe anglais des « Aeroplane ». Ce fut l'occasion pour le présentateur de décrire les instruments, de montrer l'évolution de ce genre musical et surtout d'insister sur les liens qui unissent toutes les musiques, laissant ainsi de côté les conflits de générations et les disputes des musicologues.

Encouragé par ce succès, M. Dzierlatka invita quelques semaines plus tard le célèbre organiste Lionel Rogg dont la virtuosité et le sens pédagogique enthousiasmèrent les nombreux enfants qui se pressaient dans le temple de la Fusterie.

Riche de ces expériences, certain de la valeur de l'écoute en direct, de l'échange entre les musiciens et les spectateurs, Arié Dzierlatka organise le 9 mars prochain un nouveau concert ayant pour thème : l'orchestre. Les jeunes spectateurs pourront entendre la WATER MUSIC de Haendel dont les commentaires seront axés sur la description des instruments, l'époque de l'œuvre et la comparaison des deux génies que furent Haendel et Bach.

Autre époque, autre style. Le concert se poursuivra par l'exécution des SIX DANSES POPULAIRES ROUMAINES de Bartok, œuvre séduisante par son rythme et sa couleur sonore. Ces pièces dont la durée ne dépasse pas sept minutes, seront exposées successivement par le piano puis par l'orchestre, démontrant ainsi sans trop de mots ce qu'est une orchestration.

Cette manifestation artistique qui attirera certainement un grand nombre d'enfants, se terminera par l'audition d'un mouvement d'un CONCERTO DE MOZART POUR PIANO ET ORCHESTRE.

Nul doute que les enseignants, conscients du rôle de formateur du public de demain qui leur est dévolu, encourageront leurs élèves à se rendre à ce concert dont le prix (3 francs) est inférieur à une séance de cinéma.

*Louis Vaney.*

Les maîtres principaux recevront prochainement des affiches relatives à ce concert. Nous les remercions de bien vouloir les afficher à l'intention de leurs collègues. D'autre part, nous pouvons d'ores et déjà informer les enseignants qu'au cours du printemps aura lieu la présentation de la SONATE POUR DEUX PIANOS ET PERCUSSION de Bela Bartok.

**imprimerie**
**Vos imprimés seront exécutés avec goût**
**corbaz sa**
**montreux**

## Tribune libre

Pensant que, si M. Yves Emonet insiste sur les torts d'autrui, il accepte avec grâce qu'on redresse les siens, j'avais signalé le 29 janvier à l'auteur des détestables propos sur l'Ecole du Mail les outrages qu'il infligeait à notre langue. Ceci par exemple :

« Bon nombre d'élèves qui souffre ». C'est le nombre qui souffre, n'est-ce pas ?

« Cette introduction à la musique, bien qu'elle soit » pour bien qu'elle fût.

« Giffle avec deux « f ».

« Charge pour lui » au lieu de à charge.

« Le coefficient de difficulté de la lecture d'un texte » signifie, je pense, la difficulté à lire.

M. Emonet n'ayant pas réagi, le 11 février je lui signalais ses récidives (voir « Construire », No 6, page genevoise) :

« Ces divers mouvements... sont pratiquement toutes basées sur le même principe, en ce sens qu'elles disposent... »

« Mettre à disposition » pour à la disposition.

« Des biens de consommations » au lieu de consommation.

« Des structures, des mentalités, des habitudes... différents. »

Tout cela parmi d'autres erreurs. Mais ainsi que de la lettre du président de la SPG, la rédaction genevoise de « Construire » passe sous silence ce qui lui déplaît, elle dédaigne les corrections à l'encre rouge qui la gênent.

*Jean Lagier.*

# neuchâtel

**Bulletinier : Georges Bobillier, Jeanneret 39a, 2400, Le Locle, téléphone (039) 31 32 29.**

## Modifications aux statuts de la SPN

*L'assemblée des délégués du 19 novembre 1971 a adopté les modifications apportées aux statuts de la SPN. En fait, il ne s'agit pas d'une refonte complète des statuts, mais bien d'une adaptation aux circonstances actuelles, modifications rendues nécessaires par la création et la mise en place de la section préprofessionnelle, et un souci de clarification de tout ce qui pouvait rester ambigu, notamment dans l'attribution des compétences aux divers organes de la société.*

*L'assemblée générale annuelle de mars se prononcera définitivement sur ces modifications.*

*G. B.*

**ARTICLES MODIFIÉS SOUMIS AU VOTE DES MEMBRES DE LA SPN LORS DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DE MARS 1972**

**Les modifications apparaissent en caractères gras**

**Article 1**

La Société pédagogique neuchâteloise (désignée plus loin par **SPN**) est l'association professionnelle des corps enseignants des écoles primaire et **secondaire préprofessionnelle** du canton de Neuchâtel.

**Art. 7**

Par la faculté que ses membres ont de s'affilier à la Fédération suisse du personnel des services publics (VPOD), la SPN comprend deux groupes de membres dont les activités se conjuguent en **une organisation unique et dont la cotisation est identique pour chaque groupe.** (Ce principe a déjà été admis en assemblée générale mais ne figurait pas encore dans les statuts.)

**Art. 11**

Peuvent être reçus membres actifs :

11.1 les instituteurs et les institutrices **au bénéfice d'un titre légal ;**

11.2 les maîtres spéciaux et les maîtresses spéciales de l'enseignement primaire et préprofessionnel, **au bénéfice d'un titre légal ;**

11.3 le corps enseignant de l'**Ecole normale cantonale,** les inspecteurs et les directeurs d'écoles primaires et **préprofessionnelles ;**

11.4 les directeurs et le personnel enseignant des établissements d'éducation, d'observation et de colonies de vacances non temporaires, **au bénéfice d'un titre légal ;**

11.5 les instituteurs et les institutrices retraités qui désirent rester membres actifs ;

11.6 le personnel administratif de l'enseignement primaire et secondaire préprofessionnel, **au bénéfice d'un titre d'enseignement.**

**Art. 19**

Les membres d'honneur **retraités** reçoivent l'« Educateur » à titre gracieux.

**Art. 23**

**La démission ne peut être donnée que pour la fin d'une année civile, après un avertissement préalable de 6 mois. Elle doit être adressée, par écrit, au comité de section, avant le 30 juin. Le comité donne acte de sa démission à l'intéressé.**

**Les membres qui acceptent un emploi ne relevant plus du champ d'action de la SPN peuvent donner leur démission 3 mois à l'avance pour la fin d'un trimestre de l'année civile. La démission de la société devient effective à la fin du trimestre suivant la démission du membre.**

**Art. 24**

Lorsqu'un membre obtient un congé :

24.1 le sociétariat est maintenu ;

24.2 la cotisation est réduite dans **la limite des règlements.**

**Art. 25**

Dans la règle, un sociétaire est membre de la section de district où il enseigne. Une dérogation peut toutefois intervenir à la demande de l'intéressé et avec l'accord des deux sections concernées. **En cas de désaccord, le Comité central tranchera.**

**Art. 26**

La procédure d'exclusion est la suivante :

26.1 **l'exclusion a lieu d'office en cas de non-paiement de la cotisation durant un an ;**

26.2 l'exclusion pour d'autres motifs doit être prononcée par la section intéressée...

**Art 36**

36.4 **Les sections sont l'interlocuteur des autorités locales.**

**Art. 37**

37.7 Le comité de section présente, au Comité central, avant le **31 mars,** le rapport sur l'activité de la section au cours de l'exercice écoulé.

**Art. 39**

**Le Comité central** fixe la date et établit l'ordre du jour de l'assemblée générale, les sections étant convoquées en assemblées préparatoires.

**Art. 40**

Au terme d'une période de **4 ans** a lieu l'assemblée générale quadriennale organisée par les sections prises, à tour de rôle, dans l'ordre suivant : Le Locle, Val-de-Travers, Boudry, La Chaux-de-Fonds, Val-de-Ruz, Neuchâtel.

**Art. 42**

La présidence est assumée par un président des assemblées générales nommé pour **quatre ans,** par l'assemblée générale **quadriennale,** et immédiatement rééligible.

**Art. 44**

L'assemblée des délégués se compose :

44.1 des présidents de section **ou leur suppléant et des présidents des commissions permanentes de la SPN ;**

44.2 des suppléants des délégués au Comité central ;

44.3 des délégués nommés par les sections, sur les bases suivantes :

44.3.1 section jusqu'à 50 membres actifs : 2 délégués ;

44.3.2 section de 51 à 100 membres actifs : 3 délégués. **Ensuite, un délégué supplémentaire, à partir de chaque tranche de 50 membres.**

**Art. 46**

Les délégués sont nommés pour un an par **l'assemblée générale de section** et immédiatement rééligibles.

**Art. 47**

Seuls les délégués (selon art. 44) ont droit de vote. **Il n'est pas possible de cumuler la fonction de membre du Comité central et de délégué.**

**Art. 48**

Sont convoqués à l'assemblée des délégués, avec voix consultative et droit d'initiative :

48.4 **les présidents des sous-sections.**

**Art. 49**

**Deux assemblées ordinaires des délégués sont convoquées par année ; l'une en mars et l'autre en novembre.**

**Art. 58**

**L'assemblée est compétente pour trancher tous les cas non prévus par les présents statuts. Le recours à l'assemblée générale demeure réservé.**

**Art. 59**

Le président central est élu par l'assemblée générale **quadriennale,** à la majorité absolue au premier tour, à la majorité relative au deuxième tour, pour une période de **quatre ans,** et est immédiatement rééligible. Lors d'une vacance intervenant au cours d'activité **quadriennale,** il incombe à une assemblée extraordinaire des délégués, de nommer un président intérimaire.

**Art. 65**

Le Comité central nomme :

65.9.1 les membres de la commission pédagogique ;

65.9.2 **les membres de toutes les autres commissions ;**

65.9.3. les délégations de la SPN ;

65.9.4 **l'administrateur de la SPN.**

**Art. 68**

La conférence des présidents se compose :

68.1 dans la règle :

68.1.1 du président et des membres du Comité central ;

68.1.2 des présidents de sections et de **sous-sections ;**

68.1.3 du président de la commission pédagogique.

**Art. 69**

La conférence des présidents a les attributions suivantes : elle se prononce, **à titre consultatif,** sur les questions que le Comité central lui soumet.

**Art. 76**

**La commission se compose de deux membres proposés par la section qui assume la présidence de l'assemblée des délégués. Un des membres doit, en principe, appartenir au groupe minoritaire.**

**Art. 82**

82.2 Sur simple demande, les membres retraités reçoivent l'« Educateur » à titre gracieux.

**Art. 94**

La Société neuchâteloise de perfectionnement pédagogique, la **Société neuchâteloise des maîtresses de travaux à l'aiguille et l'Association cantonale neuchâteloise des jardinières d'enfants forment des sous-sections de la Société pédagogique neuchâteloise.**

**Art. 97**

**La SPN est membre de la Société faîtière neuchâteloise pour la protection de la nature.**

# Comité central

Séance du 11 février 1972. Présidence : Claude Zweiacker, président.

**COTISATIONS**

L'appartenance de la SPN à deux associations faîtières (SPR et VPOD) est pour ses membres et son équilibre financier une charge non négligeable.

La SPN a sa place toute naturelle au sein de la SPR. Elle en est, du reste, une des sections fondatrices, et l'a animée à plusieurs reprises en fournissant le Bureau romand. Sur le plan corporatif, c'est par la SPR que la SPN est associée à la mise en place de l'Ecole romande, et que des liens d'amitiés solides et profitables se sont noués avec les collègues de Romandie. La SPN ne saurait donc, même pour des raisons d'économie, renoncer à son appartenance « romande ».

En prenant le virage de la syndicalisation, il y a vingt ans, la SPN affirmait le caractère syndical qu'elle entendait promouvoir, affirmant ainsi la solidarité des enseignants avec le monde du travail. Dès 1951, c'est la VPOD (Fédération des employés des services publics) qui a pris en charge l'étude, la préparation et la présentation de toutes les revendications d'ordre matériel intéressant les enseignants neuchâtelois (salaires, caisse de pension, propagande, etc.). Là non plus, un retour en arrière n'est pas envisageable, car outre les avantages qu'a valu l'appartenance à la VPOD des enseignants neuchâtelois, ceux-ci tiennent et continuent à vouloir inscrire leur activité dans le contexte syndical. C'est dans ce sens que les délégués neuchâtelois à la SPR ont usé de leur influence auprès de leurs collègues romands afin que la SPR opte pour une nouvelle structuration syndicale. Malheureusement, l'assemblée des délégués de la SPR en a jugé autrement, et la SPN se trouve dans une situation qui va devenir de plus en plus difficile.

A l'heure actuelle, la SPN est une des associations d'enseignants d'Europe qui demande la plus forte cotisation annuelle à ses membres (150 fr.). Les projets de la SPR : renforcement de son efficacité, création d'un secrétariat romand permanent, découlant de l'adoption du rapport de la commission « Structures » vont fatalement entraîner une augmentation des charges, laquelle se traduira par des hausses graduelles de cotisations.

Dès lors, une hausse massive des cotisations neuchâteloises n'étant pas envisageable, la SPN va tenter d'obtenir de ses partenaires des accommodements compatibles avec ses possibilités financières.

C'est dans ce but, et pour présenter toute l'acuité du problème que le CC avait convié deux collègues du secrétariat fédératif VPOD, MM. Villat et Meyer, à sa séance. Il appartiendra, bien sûr, au Comité directeur de la VPOD, puis à son congrès de se prononcer sur les allégements qui pourraient être consentis aux membres SPN, en tenant compte du fait que la participation de la SPN à l'action menée par la SPR a un caractère professionnel qui n'a jamais jusqu'ici été assumé par la VPOD.

De son côté, la SPR pratique déjà une politique de cotisation différenciée en faveur de la SPJ, du fait de sa double appartenance (SPR et SEB).

Un problème de taille donc dont le CC aura encore à reparler dans l'avenir.

### COORDINATION ROMANDE

La SPN déléguera le collègue Pierre-André Pélichet, président de la commission pédagogique à la commission romande pour les moyens d'enseignement.

### STABILISATION

Il appartiendra à la commission pédagogique de désigner en temps voulu les collègues qui fonctionneront à titre de jurés lors des contrôles et visites qui seront effectuées auprès des candidats à l'« autorisation d'enseigner », dans le cadre de la stabilisation du personnel enseignant auxiliaire.

### COURSES D'ÉCOLES

La commission « Dossier courses d'écoles » créée sur l'initiative de la section de Boudry, après avoir pris un bon départ n'a plus donné de ses nouvelles. L'aboutissement de ses travaux est certes de nature à intéresser chacun.

*GB*

## Conférence des présidents

Il appartient statutairement à la Conférence des présidents de se prononcer quant à la date et à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle. C'est en outre l'occasion, pour le CC de prendre contact directement avec les présidents de sections et de sous-sections. Pour la première fois, les présidentes de l'Association neuchâteloise des jardinières d'enfants et de la Société des maîtresses de travaux à l'aiguille participaient à cette conférence. Ce fut l'occasion d'un large échange de vues sur les affaires en cours et la politique du comité central.

*GB*

## Assemblée des délégués

Elle est convoquée pour le 10 mars à 20 heures à Neuchâtel. Elle aura, statutairement, à examiner et discuter le rapport de gestion et la déclaration d'intentions du comité central, de la commission pédagogique, des comptes de la SPN, à procéder à la nomination des vérificateurs de comptes et à discuter les propositions individuelles et des sections, au nombre de 7.

*GB*

## Nomination au DIP

Notre collègue président de la SPN, Claude Zweiacker vient d'être nommé au poste nouvellement créé d'adjoint au chef de service de l'enseignement secondaire. On sait, et l'« Educateur » en avait parlé, que le département a décidé la création de ce poste dans le but de coordonner mieux les processus d'intégration en cours.

Notre collègue Zweiacker est mieux que personne au courant de tous les aspects du problème, le choix du département se révélera sans nul doute judicieux.

Nous apportons à notre ami Claude nos très vives félicitations, encore que notre satisfaction soit teintée d'amertume. Car, au cours de ses quatre ans de présidence, notre collègue s'est montré à la fois dynamique, ferme, diplomate, contribuant par sa parole, par sa présence, par ses écrits et son entregent à donner à la SPN l'audience qu'elle a acquise, tant sur le plan cantonal que sur le plan romand.

Claude Zweiacker aura été un président très écouté et conscient de ses responsabilités. La SPN perd une « personnalité ».

Nous savons cependant que Claude Zweiacker mettra au service de l'école neuchâteloise tous les talents qu'il a développés au sein de la SPN. Il n'en restera pas moins attaché au mouvement corporatif et syndical qu'il a si souvent défendu, puisqu'il conservera sa qualité de délégué de la SPN à la commission romande chargée d'étudier la création d'une fédération romande des enseignants, commission dépendant de la Conférence des présidents romands d'associations d'enseignants.

Selon les statuts, il appartiendra à une assemblée des délégués extraordinaire de lui désigner un successeur pour les deux ans à venir, qui termineront la période trisannuelle.

Bonne chance, Claude, et merci pour tout ce que tu as apporté à la SPN.

*GB*

# Dans les sections

**DISTRICT DU LOCLE**

**Comité pour 1972 :**

Président : Pierre Fellrath, Kaolack 12, tél. (039) 31 38 93.
Vice-président : Gaston Erard, Jeanneret 24.
Délégué au CC : Georges Bobillier, Jeanneret 39a.
Suppléant : Bernard Jeanquartier, Primevères 19.
Caissier : Jean Huguenin, Primevères 4.
Secrétaire corr. : Claire-Lise Girardet, Petits-Monts 2.
Secrétaire verbaux : Pierre-André Pélichet, 2416 Les Brenets.
Verbaux comité : Gilbert Landry, Gentianes 10.
Secrétaire convoc. : Michèle Favre, Technicum 21.
Délégués à l'AD : L. Donzé, J.-P. Schallenberger, H. Zill.
Suppléante : Mme N. Haesler.

La section du Locle a été conduite jusqu'en novembre par le collègue Pierre Brossin, président en charge depuis trois ans. A la suite de sa nomination au poste de sous-directeur de l'Ecole secondaire, P. Brossin a abandonné sa fonction au sein du comité. L'intérim a été assuré par Pierre-André Pélichet.

Qu'il nous soit permis de réitérer ici les remerciements de la section et du comité central à Pierre Brossin qui s'est montré un président actif, persévérant, parfois audacieux. Un de ces présidents de sections sur lesquels le CC savait pouvoir compter. La section du Locle et la SPN ont tiré de précieux bénéfices de son activité tenace. Il faut mettre à son actif notamment l'intensification et l'officialisation du dialogue enseignants-autorités scolaires, la création de contacts réguliers avec nos collègues de l'enseignement secondaire, l'étude, la préparation, la mise en place de l'intégration, la sensibilisation des autorités civiles au problème des loisirs des jeunes, lié à la fréquentation des bars à café, au travail extra-scolaire, au rôle et à l'organisation du Foyer des jeunes. Félicitations également à P.-A. Pélichet qui a assuré l'intérim avec maestria, tâche difficile, si l'on songe au nombre et à l'ampleur des affaires en cours.

**Extraits du rapport présidentiel**

Plus qu'un fait juridique, l'intégration de la section préprofessionnelle à l'enseignement secondaire marque le début d'une ère bouleversée voire bouleversante. Pour la SPL, cela signifie non seulement une vigilance accrue pour la défense des intérêts propres à l'enseignement primaire et préprofessionnel, mais la prise de conscience de l'unité complète du corps enseignant à quelque degré qu'il enseigne. C'est dans cette optique que des relations régulières se sont établies avec l'APESC (Association des professeurs de l'enseignement secondaire). L'échange de délégués aux séances de l'une et de l'autre association est un premier pas vers l'unité.

« Nous devons éviter toute forme de division qui risquerait d'être interprétée comme un signe de faiblesse. Nos collègues de l'enseignement primaire doivent être également conscients du fait qu'ils sont concernés par l'intégration, au même titre que les collègues préprof, les bésistes ou les licenciés. L'idéal auquel nous devons tendre est le front commun, l'association unique, groupant tous ceux, de la jardinière d'enfants au professeur d'université, qui ont pour métier d'enseigner. »

Le rapport « Foyer des jeunes » a fait et fera encore beaucoup de bruit. Il conviendra de veiller à ce que les autorités communales et scolaires entreprennent les transformations indispensables. Les collègues Suzanne Moser, Raymonde Perret, René Reymond et Jean-Pierre Schallenberger ont fourni un travail remarquable.

Une problème actuel et pendant : la création du Conseil scolaire des Montagnes neuchâteloises. Si les commissions scolaires des deux villes ont admis une fois pour toutes la représentation des enseignants dans les institutions à caractère scolaire et éducatif, il n'en est pas de même des communes de la campagne. Il faut noter à ce sujet que c'est dans la vallée de la Brévine que nous avons le plus de peine à convaincre les collègues d'adhérer à la SPN. Les programmes CIRCE ont fait l'objet d'études serrées et détaillées. Nous félicitons les chefs de groupes, Mmes et Mlles Nelly Haesler, Bluette Chabloz, Michèle Favre et Françoise Junod d'avoir mené à bien ce véritable « marathon ». La SPL s'est associée à la modeste cérémonie qui marquait les 25 ans d'activité des collègues Marcelle Jeanneret et Georges Bobillier.

Le président Brossin termine sa part de rapport en remerciant les membres du comité... « soumis à un régime de séances assez contraignant ». Une mention particulière va aux membres du comité qui transmettent leur mandat à des forces neuves : Mme Nelly Haesler, M. Eric Benoît, M. Michel Ducommun. Des remerciements vont aussi aux délégués de la section dans les commissions internes ou officielles, ainsi qu'à notre président d'honneur, le collègue W. Guyot, infatigable organisateur de voyages. « Vous avez tous bien mérité de la société, qui, sans votre travail incessant, ne serait rien ».

« Il faut que la SPL, et par elle la SPN devienne plus forte encore, qu'elle affirme sa présence partout, surtout là où elle n'est que tolérée et à plus forte raison là où elle n'est pas admise. Elle doit regarder vers l'avenir, sans s'attacher à défendre des positions surannées ou mener des combats de retardement. »

Pour le court intérim qu'il a exercé, P.A. Pélichet se borne à énumérer les objets dont le comité a eu à s'occuper. Il s'agit de l'occupation des locaux scolaires, de la surveillance des après-midi d'arrêts et d'une enquête sur les journées de sport. Il ne se fait pas faute, à son tour, de remercier Pierre Brossin pour son activité fructueuse à la tête du comité loclois.

*GB*

# TRIBUNE LIBRE

## Education de l'« Educateur »

Je ne peux que souscrire aux propos rapportés, sous ce titre, dans le numéro 3 de l'« Educateur » (28 janvier 1972), (Absence prolongée d'un élève et ses conséquences) propos qui mettent précisément le doigt sur une des causes de la grave crise morale que traverse la société moderne orientée de plus en plus vers la conquête du savoir et du confort intellectuel et matériel.

La rentabilité qui est l'objectif majeur de l'industriel, du commerçant, de l'entrepreneur, du paysan est aussi devenu, par la force des choses, celui de l'enseignant à tous les niveaux, si bien que ce dernier, n'a plus le temps de penser à ces broutilles que sont les préceptes de la morale antique. bases de la vraie culture et qui ont nom : tolérance, charité et patience ! Poussé par le désir et aussi, hélas, l'obligation de réaliser le programme, le pédagogue moderne joue de plus en plus souvent le rôle d'une locomotive bien huilée et survoltée, traînant derrière elle des wagons dépareillés, souvent mal construits voire hors d'usage et prenant juste le temps de s'arrêter pour décrocher ces derniers et les aiguiller sur une voie de garage ! L'essentiel, n'est-ce pas, est d'arriver au but fixé et dans les délais déterminés, comme au Rallye de Monte-Carlo, ne fût-ce qu'avec le dixième des partants seulement ! Et tant pis pour les perdants ! En l'occurrence, ceux-ci sont des enfants très inégalement doués physiquement, psychiquement et mentalement, qu'on veut

contraindre, par tous les moyens à accomplir des performances bien au-dessus de leurs forces, c'est-à-dire à assimiler bon gré mal gré, un nombre incroyable de connaissances sans compter les agressions quotidiennes de la télévision, du cinéma et de la presse illustrée auxquelles ils sont soumis (scènes de violence, érotiques, etc.).

Qu'on ne s'étonne pas dès lors de la constante augmentation du nombre des jeunes névrosés, psychopathes ou délinquants ! Il y a aussi le « tortillard » de campagne, jamais pressé, comme Zorro, et s'arrêtant dans des stations où, pour le chef de gare, l'horaire des trains l'emporte nettement sur celui des apéritifs ! Entre ces deux extrêmes, se situe l'honnête omnibus, ne méprisant rien ni personne et qui, tout en prenant le temps de souffler, prend aussi tout le monde à son bord et l'amène à bon port même avec du retard ! N'est-ce pas cela qui compte et n'est-ce pas de cette vérité première que devrait s'inspirer le véritable éducateur à l'instar de Pestalozzi et de Korszak, ces deux phares de la vraie pédagogie, hélas enfouis, depuis belle lurette, sous la gigantesque avalanche des méthodes nouvelles, à base de psychologie des profondeurs, des programmes trop lourds, des innombrables documents écrits et illustrés, sonores et filmés, en mini-cassettes, des bibliographies trop étoffées, avalanche qui compromet irrémédiablement la sérénité et la disponibilité d'esprit du « pion » lesquelles, avec la patience et un bon sens sans défaut, devraient être ses vertus cardinales pour lui permettre de rester près de chacun de ses élèves, affectivement d'abord, puis intellectuellement ensuite et d'être sa référence, son complément et son exemple dans le difficile apprentissage de la vie.

Pris dans l'engrenage infernal et le tourbillon en forme de typhon, qu'est la vie actuelle, les enseignants sont devenus, à leur corps défendant et en plus en plus grand nombre, de simples agents de transmission du savoir, au détriment d'un « impact direct et bénéfique sur l'esprit et le caractère des élèves » ce qui, après la « démission » des parents et la progressive détérioration du noyau familial, les plonge dans un profond désarroi eux qui ont fondamentalement besoin d'être dominés, guidés et surtout aimés !

De même que le père de la relativité est arrivé à contracter le temps, on va, hélas, parvenir à contracter et dessécher entièrement l'univers enchanté de l'enfance et provoquer une adultisation artificielle des petits d'hommes. Tout cela au nom du Progrès sous toutes ses formes et de l'instauration d'une vraie société de consommation où tout sera enfin et uniquement organisé par, autour de et pour l'argent ! Vaste programme ! De quoi faire vraiment sauter de joie les adolescents d'aujourd'hui ! La correction de cette dangereuse trajectoire pour laquelle le monde moderne semble avoir opté irrévocablement, paraît de plus en plus improbable autant qu'impossible ! Des têtes bien faites plutôt que bien ou trop remplies, des caractères trempés et des cœurs bien accrochés, pourraient encore la corriger en se rappelant cette pensée de Beethoven, qui comme chacun le sait, apprit son art en suivant des cours du soir par correspondance, pensée affirmant que la seule marque de supériorité que ce minable musicien reconnaissait chez un homme était la générosité ! Balivernes et calembredaines d'un minus-habens pitoyable, un peu trop idéaliste sur les bords à quoi on a su heureusement substituer aujourd'hui quelque chose d'autrement plus solide et de plus raisonnable sous la forme d'une glorification inconditionnelle autant que tapageuse de la réussite matérielle de paroissiens comme M. Gulbenkian alias M. 5 %, qui vient de casser sa pipe, comme Onassis ou comme Johnny Hallyday ou comme celle de paroissiennes comme Brigitte Bardot, Ursula Andress, Raquel Welch, etc., de surcroît emblèmes sophistiqués du sexe-roi et de l'érotisme sous leur forme la plus provocante et la plus vulgaire...

Quant à notre métier, si magnifiquement illustré et défini par Pestalozzi, il n'est plus aujourd'hui que la caricature de ce que celui-ci voulait qu'il soit ! Cela, par la volonté de « perfectionnistes » à tous crins, d'ailleurs, indubitablement de bonne foi mais qui oublient que le petit d'homme, comme l'homme, est un « invariant » face à son environnement, par essence, indéfiniment variable et perfectible par la volonté de l'homme, environnement qui deviendra, hélas, si son promoteur n'y prend garde, l'instrument de sa propre destruction psychique d'abord et physique ensuite ! Au moment où je termine ce petit essai philosophico-pédagogique, la Radio française annonce qu'un jeune instituteur breton de 28 ans vient de se suicider pour des motifs uniquement professionnels et que pour la seule Bretagne deux autres cas de ce genre ont été signalés dernièrement ! N'est-ce pas là l'indice d'une inquiétante dévalorisation morale et sociale de notre profession où nous sommes pris comme dans un étau dont les griffes sont, d'une part des autorités scolaires de plus en plus exigeantes et d'autre part des parents toujours plus ambitieux pour leur progéniture qui, par définition, ne saurait donner autre chose que les génies dont le monde a besoin ! Pas d'échecs scolaires qui font monter au front le rouge de la honte, sinon pour les élèves, du moins pour leurs parents ! Sinon, gare aux représailles ! Voilà où on en est ! Snobisme délirant, mégalomanie généralisée, forcing irrationnel de l'instruction au détriment de l'éducation ! Pour quand l'introduction de l'éducation sexuelle à l'école maternelle ? Du train dont vont les choses, ça ne saurait tarder ! La théorie avant la pratique ! Pas vrai ?

*Paul Maumary.*


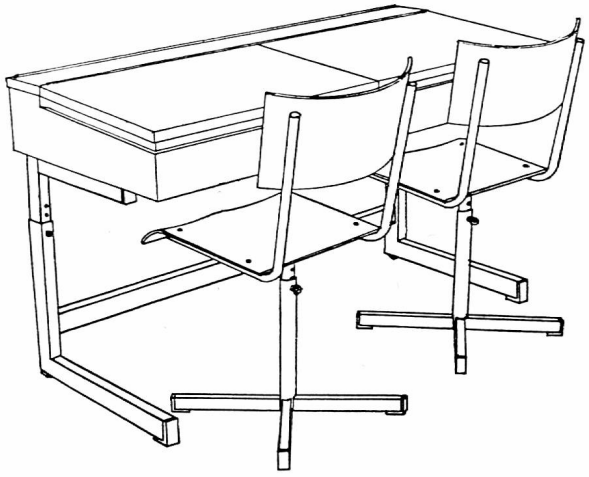

Le spécialiste du mobilier scolaire, de salle et pour la protection civile.

« Depuis 45 ans nous fabriquons du mobilier combiné acier et bois, pratique et moderne ».

zesar sa

Case postale 25 — **BIENNE** — Tél. (032) 2 25 94

# jura

Tous les textes destinés à cette chronique doivent être envoyés à Francis Bourquin, chemin des Vignes 5, 2503 Bienne.

**SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE JURASSIENNE**

## Congrès extraordinaire

**Mardi 7 mars 1972, à 14 h. 30, à Bienne (Palais des Congrès)**

**CHANGER L'ÉCOLE ?**

Chaque génération se pose la question...

Actuellement, au moment où nous parlons d'Ecole romande, n'avons-nous pas quelques options fondamentales à prendre ? Il est donc important qu'une information sérieuse soit proposée aux enseignants.

C'est ce qui se fera à Bienne, au Palais des Congrès, le mardi 7 mars prochain. Le Comité central SPJ vous invite à retenir cette date, puisque le congé nécessaire est accordé à tous ceux et celles qui voudront bien participer à cette journée d'étude.

*Henri Reber*, président SPJ.

### CHANGER L'ÉCOLE !

C'est le titre que la « Commission SPJ pour la réforme des structures scolaires » a donné à son rapport, récemment paru, et dont tous les enseignants jurassiens ont reçu un exemplaire.

Ce rapport, qui compte 70 pages — dont 15 de schémas, croquis et organigrammes —, a des chances de faire beaucoup parler de lui : déjà s'expriment, à son sujet, des prises de position aussi vives que contradictoires ! Nous n'allons pas, pour notre part, entrer ici en lice pour ou contre ; il nous paraît plus important, tout d'abord, d'informer nos collègues de Suisse romande sur ce que contient et préconise le rapport soumis au verdict des Jurassiens.

On ne propose pas de changer les structures scolaires sans en donner les raisons. La première partie du rapport s'attache donc à un ensemble de considérations générales qui — sociologie, génétique et psychologie à l'appui — visent à montrer que l'école, telle que nous la connaissons et pratiquons aujourd'hui, souffre de bien des imperfections : elle n'assure pas l'égalité des chances aux enfants de milieux différents, elle tend davantage à adapter l'individu à la société dans laquelle il vit qu'à favoriser l'épanouissement total et désintéressé de sa personnalité — tout cela, assurément, parce qu'elle ne sait au fond pas quelles sont ses fins...

Mais, plutôt que de formuler des commentaires personnels, forcément restreints et un peu abrupts, pourquoi ne pas citer quelques passages du rapport lui-même ?

### L'ÉCOLE ACTUELLE...

*L'école actuelle apparaît donc comme une institution sélective* [1] *qui, à travers le filtre de l'autorité « institutionnelle », des programmes, des notes, des examens et des classements, utilisé par le système d'enseignement, accentue les différences individuelles des enfants qu'elle reçoit (fonction de DIFFÉRENCIATION), les oriente prématurément dans des voies de formation étanches (fonction de SÉLECTION), les conduit vers des débouchés professionnels hiérarchisés selon les certificats obtenus (fonction de CERTIFICATION), leur fait intérioriser une certaine norme sociale, économique, politique, morale, par les contenus et la forme de l'action pédagogique (fonction d'INTÉRIORISATION), et, enfin, par l'action conjuguée de ces fonctions, reproduit les inégalités sociales et culturelles de notre société (fonction de REPRODUCTION).*

### ... ET L'ÉCOLE IDÉALE

*Quant aux fonctions nouvelles dont nous souhaitons doter l'école et que nous tenons à expliciter très clairement, elles consistent à :*

- *développer toutes les capacités potentielles de l'enfant et, par une éducation globale de toutes ses facultés, lui permettre de devenir une « personne » ;*
- *mettre les élèves en mesure d'acquérir constamment des savoirs nouveaux en les dotant d'outillages mentaux plutôt que de connaissances appelées à se démoder très rapidement ;*
- *entretenir le goût d'apprendre, l'appétit du savoir et le désir de se réaliser ;*
- *former le sens social et développer l'aptitude à la collaboration par la connaissance de soi-même et par l'acceptation des autres tout en les reconnaissant différents ;*
- *changer le niveau de la communication entre maître et élèves en substituant à l'autorité « institutionnelle », qui maintient l'enseigné dans une situation de dépendance, l'autorité authentique (« charismatique ») lui permettant de recouvrer son énergie psychique ;*
- *remettre aux élèves, progressivement, la gestion de leur cadre de vie, de leurs apprentissages puis de leur propre formation ;*
- *donner au groupe-classe l'occasion de créer des « institutions internes » lui permettant de travailler efficacement et d'observer la manière dont elles fonctionnent ;*
- *faire acquérir aux futurs citoyens la capacité de comprendre les mécanismes institutionnels ;*
- *faire saisir aux futurs producteurs les conditions dans lesquelles ils seront contraints de produire pour pouvoir maintenir viable une société de surabondance dans laquelle subsistent d'injustes inégalités ;*
- *apprendre aux futurs consommateurs à hiérarchiser les besoins qui les assaillent et à résister aux pressions de la publicité ;*
- *permettre à l'enfant de s'exprimer par toutes les techniques de communication afin de les démythifier et d'être en mesure de trier les informations reçues avant de les intégrer à ses connaissances personnelles ;*
- *créer chez l'enfant un sens critique face à la puissance d'impact des mass-média, afin d'en rester maître et de savoir agir sur elles ;*
- *intervenir très vite dans le processus éducatif, et dès l'âge*

[1] Quelques lignes plus haut, le rapport, traitant de la sélection scolaire, constate : « Notre système scolaire ne prend de sens que par ses effets, c'est-à-dire par le rôle qu'il joue effectivement dans la société : il est, en fait, l'instrument de sélection d'une élite, destinée à encadrer la masse, grâce à des diplômes conquis à partir d'une chaîne remontant aux premiers résultats scolaires. C'est la fameuse fonction de « reproduction » de l'ordre social établi ».

*de deux ans entourer l'enfant au sein de sa famille d'un climat culturel enrichi* [2] *;*

— *prendre une part active dans les actions d'animation culturelle destinées aux parents ;*

— *compenser les déficits culturels dus à un milieu social défavorisé ;*

— *assister les élèves en difficulté par des « études surveillées », des cours de rattrapage et des consultations médico-psychologiques systématiques ;*

— *accorder aux élèves lents ou en état de conflits psychologiques des « chances » supplémentaires et des échéances échelonnées ;*

— *élever le niveau d'aspiration des familles et dissiper toute entrave d'ordre matériel à la poursuite des études ;*

— *développer chez les élèves la capacité de porter une appréciation sur leur propre travail pour aboutir à des pratiques d'auto-évaluation ;*

— *exercer les enfants à faire un choix dénué de toute « manipulation » pour leur permettre de s'orienter eux-mêmes, régulièrement, et, par ajustements successifs, de se trouver et de savoir « devenir ».*

Après avoir étudié quelques réformes scolaires en cours d'application chez nous (Genève, Vaud et Neuchâtel) ou à l'étranger (Suède et Allemagne), les auteurs du rapport en viennent à proposer en ces termes le

## PROJET D'UNE NOUVELLE STRUCTURE DE L'ÉCOLE JURASSIENNE

*... Les tendances actuelles vont toutes vers une école de base prolongée jusqu'à la cinquième ou sixième année scolaire, puis une école globale qui doit permettre, par une souplesse maximale, l'épanouissement de l'élève d'où qu'il vienne et quelles que soient ses possibilités.*

*Sur le plan jurassien, la difficulté nous semblait venir surtout du cloisonnement géographique et de zones rurales à densité d'habitants relativement faible. En nous fixant des temps de déplacement à ne pas dépasser et en fondant nos statistiques sur l'effectif des maîtres et des élèves (1969-1970), nous sommes arrivés, avec moins de difficultés que nous le pensions au départ, à une structure parfaitement viable et ceci avec un minimum de constructions scolaires nouvelles. (Calculs effectués sur la base d'un effectif de 25 élèves par classe.)*

## ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE

*Nous avons déjà insisté précédemment sur l'importance du développement de l'enfant avant l'âge de six ans. Le début de la scolarité obligatoire sera précédé d'un enseignement préscolaire d'une durée de deux ans, obligatoire pour les autorités et facultatif pour les familles.*

## ÉCOLE « PREMIÈRE »

*Le maintien, pendant six années, des classes de base, favorisant aussi longtemps que possible le contact d'élèves de niveaux intellectuels et de milieux différents, n'est valable que dans la mesure où ces classes sont à un seul degré. De plus, les programmes romands ne permettront plus l'enseignement à des élèves de degrés différents. En zone urbaine, cette exigence est réalisée depuis longtemps, alors qu'en zone rurale il existe encore plus de 50 classes uniques. Cette difficulté peut être surmontée de la manière suivante :*

— *plusieurs communes sont groupées dans ce que nous appellerons un « giron » ;*

— *elles comprendront ensemble au moins 6 classes à degré unique ;*

— *les élèves se déplaceront et rejoindront leurs camarades de même âge dans un des villages du giron (...).*

*Les distances étant courtes, il ne doit pas y avoir de difficultés de déplacement, même pour des élèves de première année scolaire. Dans les villes, le problème est bien plus aigu : la circulation intense représente un danger supplémentaire non négligeable.*

## ÉCOLE « SECONDE »

*Pendant les trois dernières années de la scolarité, tous les élèves sont regroupés dans une école « seconde ». Son effectif est alimenté par un ou plusieurs girons, formant ensemble ce que nous avons convenu d'appeler un « arrondissement ». Son organisation est calquée sur le modèle de la « Gesamtschule » différenciée. Elle comprendra, en principe, trois classes parallèles, permettant ainsi la création de trois niveaux d'enseignement différents dans les disciplines : français, allemand et mathématique. C'est-à-dire que les meilleurs éléments des trois classes seraient regroupés dans un même cours (disons à un même niveau), les éléments moyens dans un second cours, et les lents dans un troisième cours (donc à un troisième niveau). Comme ce ne sont pas forcément les mêmes élèves qui sont les meilleurs en français, en mathématique et en allemand, un écolier pourrait très bien être, par exemple, au premier niveau en français, mais au second niveau en mathématique et au troisième niveau en allemand.*

*Nous ne reviendrons pas sur les multiples bienfaits d'une telle organisation. Signalons néanmoins, entre autres, qu'une certaine concentration d'élèves permet un regroupement des moyens pédagogiques dont certaines classes supérieures primaires sont actuellement encore totalement dépourvues. Il y a donc économie de moyens, sur le plan financier, par la moindre dispersion du matériel, mais ce matériel devient accessible à tous.*

*Par cette structure, une refonte des programmes et des plans d'études devient une nécessité impérieuse. Notre mandat ne comprenait pas cet aspect du problème. Bornons-nous donc à repenser la distribution des disciplines à l'école « seconde » :*

— *Cours à niveaux : français, allemand, mathématique. Ces branches obligatoires sont enseignées dans les cours à niveaux, avec une restriction : il subsiste des classes hétérogènes en français oral. (Les influences réciproques entre élèves de niveaux différents sont excellentes : l'expérience suédoise est très concluante.)*

— *Cours collectifs : géographie, histoire, sciences, gymnastique et sports.*

— *Cours à option : toutes les possibilités sont offertes, selon les désirs des enfants et les possibilités du milieu scolaire.*

## REMARQUE

*Ainsi que le montre l'expérience neuchâteloise, la mise en place d'une école globale demande également une restructuration des gymnases. Il faudra préciser les modalités de passage entre l'école seconde et les écoles supérieures. L'expérience du « baccalauréat international » sera utile à cet effet.*

Enfin, consciente que « ce n'est qu'avec des esprits bien préparés et convaincus de la nécessité des transformations proposées que nous pouvons espérer arriver au but envi-

[2] « Je ne pense pas qu'il faille scolariser les enfants dès 2 ou 3 ans, mais il faut prévoir une action dans le milieu, donc une formation des parents. (...) En Californie ou à Rotterdam, on adjoint à l'école des assistantes sociales qui ont une formation pédagogique et qui vont dans les familles pour apporter ce qui manque : par exemple, présenter des livres, des ouvrages pour les petits, discuter avec les enfants, faire passer une bande ou un disque, montrer des images et le faire si possible quand le père et la mère sont là, pour les intéresser à ce qui se passe. » (Laurent Pauli, codirecteur de l'Institut des sciences de l'éducation, Genève.)

sagé », la commission qui a élaboré le rapport **Changer l'école** propose quelques modalités pratiques de mise en application, notamment :

— commencer par expérimenter la réforme proposée ;

— créer pour cela deux zones pilotes dans des régions de caractère différent (ville et campagne, par exemple), en vue de pouvoir établir des comparaisons ;

— placer l'expérience sous le contrôle d'organismes pédagogiques spécialisés.

On trouve un résumé de tout ce qui précède, en fin de rapport, sous forme de

**THÈSES**

**1. En vue de réaliser l'égalité des chances devant l'école, une action directe dans la famille suivie d'un enseignement préscolaire de deux ans pourront combler les déficits des enfants issus de milieux socio-culturels défavorisés.**

**2. L'égalité des chances doit être sauvegardée pour tous les enfants, quelles que soient les localités dans lesquelles ils vivent. A cet effet, le regroupement des classes de plusieurs localités formant un giron permettra la constitution de classes ne comportant qu'une seule année scolaire.**

**3. La démocratisation des études est liée à l'abandon de toute sélection au profit de l'auto-orientation des élèves. Des cours à niveaux — progressivement remplacés par un enseignement individualisé — alliés à des cours à option, permettront de réaliser une école globale unifiée.**

**4. L'école, insérée dans un monde en constante mutation, est tenue de s'adapter sans cesse. La réforme de l'école sera désormais permanente.**

**5. La SPJ souhaite vivement que le Groupement romand chargé de l'étude des objectifs et des structures (GROS), au sein duquel s'élaborent les structures de la future école romande, tienne compte de la situation particulière de l'école jurassienne et des réformes qu'elle envisage.**

**6. Vu ce qui précède, la SPJ demande à la Direction de l'instruction publique :**

**— la désignation d'un organisme officiel chargé de préparer la mise en application d'une école globale ;**

**— la création de deux zones pilotes soumises au contrôle et à l'évaluation d'un centre de pédagogie appliquée, en contact étroit avec l'Institut romand de recherches et de documentation pédagogiques (IRDP).**

**7. La réussite d'une réforme dépendant essentiellement de ceux qui sont chargés de son application, la Société pédagogique jurassienne tient à participer activement à la mise sur pied de nouvelles structures et à en suivre de près l'application.**

Il restera à voir quel sort les Jurassiens vont faire, le 7 mars prochain, au rapport **Changer l'école** et aux thèses qui en découlent. Rendez-vous donc, à ce sujet, dans un prochain numéro de l'« Educateur » !

*Francis Bourquin.*

# valais

Tout article ou communiqué intéressant le bulletin corporatif valaisan doit être adressé à : Vincent Dussex, Petit Chasseur 66, 1950 Sion.

## Activités SPVal 1971

Durant l'année 1971, la SPVal a dû se pencher sur de nombreux problèmes ayant trait à la profession, au statut de travail, aux relations avec le Département de l'instruction publique, la Fédération des services publics (FMEF), la Société pédagogique romande (SPR) et les différents organismes mis en place pour créer ce qu'il est convenu d'appeler l'Ecole romande.

**A. Sur le plan intérieur**

Sur ce plan, il convient de citer les points suivants :

— l'étude de l'avant-projet d'organisation du cycle d'orientation,

— le déroulement de la session pédagogique 1971,

— l'étude de l'amélioration des prestations de la caisse de retraite,

— le renforcement de nos contacts avec la Fédération des associations pédagogiques,

— la réalisation d'un statut matériel et moral adéquat.

**B. Sur le plan extérieur :**

— l'organisation de notre représentation aux différents groupes de travail romands,

— l'étude des projets de programme romand des quatre premières années primaires,

— la formation continue,

— l'extension de la SPR.

Je reprends ci-dessous quelques rubriques de A pour un développement un peu plus large qu'une simple énumération. Un prochain numéro développera l'activité extérieure de la SPVal.

**CYCLE D'ORIENTATION**

La Comité cantonal a d'abord été appelé à analyser un avant-projet et à répondre à un questionnaire transmis par le DIP.

Ce travail a été conduit sous l'éclairage des trois objectifs suivants : le bien de l'enfant, la politique de l'emploi de l'enseignant, le progrès de l'école valaisanne en général.

Les conclusions de cette étude publiées dans l'« Ecole valaisanne » de février 1971 faisaient entre autres ressortir les points que voici :

— accès automatique des enseignants à la section B et aux deux premières années de la section A ;

— égalité de traitement pour tout le personnel travaillant dans le cycle.

Le DIP, dans la réponse à ces deux points, parue également dans le numéro de février 1971, déclare que les maîtres pourront accéder en division B, moyennant formation complémentaire, mais ne peut nous donner satisfaction quant à notre accès en division A, étant donné l'ordonnance fédérale sur les maturités qui exige une formation universitaire du personnel des niveaux conduisant à la maturité.

En ce qui concerne le statut matériel, les enseignants de la section A seront rétribués selon l'échelle prévue pour les maîtres secondaires I et les enseignants de B selon le statut des maîtres de promotion actuel.

Après la votation favorable du 21 novembre 1971, le projet du cycle a fait l'objet d'un large débat au sein d'une commission de près de quarante membres, extraparlementaire, commission à laquelle la SPVal a été représentée.

Tout au long de ce cheminement, les représentants SPVal ont œuvré pour une structure d'orientation efficace et bénéfique à l'ensemble des enfants à instruire et pour un meilleur équilibre salarial entre les divers enseignants du cycle.

Le projet est actuellement étudié par une commission parlementaire et va prochainement être débattu au Grand Conseil.

## EXAMEN D'ENTRÉE EN SECONDAIRE

Le travail de base concernant cet objet, a été fait par la commission pédagogique. L'étude fut ensuite élargie par une consultation dans les districts. Le Comité cantonal a établi le rapport de synthèse.

Nos propositions ont abouti à une participation officielle, d'une part à une commission cantonale devant étudier une nouvelle forme d'admission, d'autre part à la commission chargée de la préparation directe des examens.

## CAISSE DE RETRAITE

Le poste de gérant a été repourvu l'an dernier après la retraite de M. Bérard. Le comité a œuvré auprès de la commission de gestion afin de placer à la gérance de cette caisse un membre actif du corps enseignant. La commission en a décidé autrement. Nous sommes certains que M. Chastonay, nouveau gérant, travaillera au service et au bien de l'ensemble des assurés.

Lors de l'assemblée des délégués de la caisse, le 24 juin, Mlle Briguet, notre présidente, est cependant intervenue pour qu'à l'avenir le poste de gérant revienne à un membre du personnel enseignant encore en activité.

### Prêts

A la suite de diverses démarches, la commission de gestion a accepté le principe de l'octroi de prêt à des membres actifs pour la construction de maisons familiales. Le Conseil d'Etat, à son tour, a donné son accord à ce principe, ce qui permettra, à l'avenir, une obtention de crédit moins difficile pour l'objectif cité.

### Postulats en cours

Les amélioration à apporter sont liées à la révision de l'AVS fédérale qui déploiera ses effets dès l'an prochain.

Les postulats suivants demeurent cependant, postulats que les représentants SPVal ont relancés lors de la dernière assemblée des délégués :

— augmentation de la rente de veuve et d'orphelin,
— réintroduction d'une rente de veuf,
— adaptation des rentes à chaque adaptation des salaires du personnel en activité,
— révision de l'article sur l'indexation des rentes,
— uniformisation de l'âge de la retraite.

## FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS PÉDAGOGIQUES

Cette fédération a fait durant l'année 1971 les propositions suivantes :

— mise en place des dispositions relatives à la formation continue, programme hebdomadaire ou annuel,
— introduction de l'année sabbatique,
— introduction de la deuxième langue en primaire,
— participation à tous travaux de préparation de décrets, lois, règlements relatifs à l'enseignement.

## STATUT MATÉRIEL

Sur le plan rémunératif, l'année 1971 a vu les réalisations suivantes, grâce aux différentes interventions des mandatés de notre société et à l'excellent travail des organes de la FMEF, notre interlocuteur auprès du Conseil d'Etat :

1. Inclusion de dix pour cent de renchérissement dans le traitement de base et les prestations sociales, dès le 1er septembre 1971.
2. Revalorisation de sept pour cent des traitements de base et des prestations sociales, dès le 1er septembre 1971.
3. Réalisation du postulat à travail égal salaire égal pour l'homme et la femme dès la dixième année de service.

Le principe est en plus acquis quant à l'alignement sur la moyenne suisse. Une commission du gouvernement en poursuit actuellement l'étude. N'ayant aucune représentation dans cette commission, le CC a confié à sa commission matérielle la tâche de conduire une étude similaire. L'alignement est prévu pour le 1er janvier 1973. Le comité œuvre pour que cette adaptation se fasse au 1er septembre 1972, début de la prochaine année scolaire.

Demeurent :

— la révision de l'article sur la prime de fidélité,
— la participation de l'employeur aux primes de l'assurance maladie de l'enseignant et de sa famille,
— l'amélioration surtout des allocations familiales et de l'allocation de ménage, postulat développé dernièrement dans cette revue.

## STATUT MORAL

Le comité, à maintes reprises, s'est senti ici dans l'obligation d'intervenir auprès des instances supérieures en vue de revaloriser la fonction combien importante de l'enseignant.

Pour plusieurs raisons, expansion démographique, poursuite d'étude à l'université, changement de profession, politique trop restreinte dans le temps, prévision insuffisante et impondérables, le corps enseignant souffre d'une pénurie dont il fait lui-même les frais.

On accède à la profession par des formations accélérées, la voie est ouverte très largement, la sélection tombe. Le cheminement normal n'est plus respecté : la profession enseignante est dévalorisée.

Tout au contraire, pour une tâche aussi lourde de conséquences, le tri devrait pouvoir s'opérer sévère et sélectif. Car ce ne sont pas les auxiliaires matériels de l'enseignant qui produisent le succès, mais l'enseignant lui-même.

Pour la réussite de l'éducation et de l'instruction des générations qui viennent, il faut investir dans les personnes qui en sont chargées. Redonner à la profession le crédit qui lui est indispensable.

Or cette profession n'est plus compétitive. Ce caractère manifeste surtout du côté masculin, ce qui aggrave la situation, étant donné que c'est précisément du côté hommes que la stabilité présente le plus de garantie, pour des raisons évidentes et socialement bonnes d'ailleurs.

C'est dire le devoir de l'autorité de se saisir du problème pour corriger la dégradation. La profession enseignante devrait être une profession de pointe. Le comité travaille dans ce sens.

*Vincent Dussex.*

## Démission du secrétaire de la SPVal

Depuis quelque temps déjà, il y avait « du départ » dans l'air à la SPVal ! Notre secrétaire M. Jean Clivaz nous faisait part, à plusieurs reprises, de l'impossibilité dans laquelle il se trouvait actuellement de continuer à assumer ses fonctions. Des charges professionnelles plus lourdes qu'antérieurement et des obligations familiales plus pressantes l'empêchaient de consacrer le temps nécessaire au travail de notre secrétariat. Nous avions alors proposé de le décharger de certains travaux de bureau et d'alléger ainsi quelque peu sa tâche. Malgré cela, notre secrétaire a jugé qu'il n'était plus en mesure de remplir convenablement son mandat et, à fin décembre 1971, il nous adressait sa démission.

En séance du 13 janvier dernier, le comité cantonal de la SPVal a donc pris connaissance, avec regret, de la décision de son secrétaire, tout en comprenant parfaitement les raisons qui l'ont motivée.

Durant 3 ans, M. Clivaz a mis généreusement au service de notre association, ses qualités de cœur et d'esprit, son sens de l'organisation, répondant pleinement à la confiance que nous avions mise en lui. Grâce à ses connaissances de toutes les questions touchant à l'école et au personnel enseignant, à son esprit de collégialité tout de franchise et de loyauté, à sa disponibilité jamais en défaut, il nous a rendu d'inestimables services.

Au nom du comité cantonal et de tous les membres de la SPVal, nous le remercions chaleureusement de sa précieuse collaboration. A ces remerciements, M. Clivaz, nous joignons nos vœux les meilleurs pour votre famille, pour votre avenir professionnel et nous souhaitons que vous gardiez, à l'égard de la SPVal, les sentiments qui ont été les vôtres tout au long de votre brillante activité au sein de notre association.

*Joséphine Briguet, présidente.*

# divers

## Indice suisse des prix à la consommation à fin décembre 1971

**Mouvement des prix des biens et services, en points :**

(si août 1939 = 100 resp. septembre 1966 = 100)

| | | **Indice général sept. 1966 = 100** | *Alimentation* | *Boissons tabacs* | *Habillement* | *Loyer* | *Chauffage éclairage* | *Aménagem. et entretien du logem.* | *Transports* | *Santé et soins personn.* | *Instruct. et divertissem.* |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Septembre | 1966 | **100,0** | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| Décembre | 1970 | **116,3** | 110,7 | 109,2 | 107,9 | 136,5 | 138,8 | 103,7 | 113,6 | 113,5 | 110,0 |
| Janvier | 1971 | **117,0** | 112,4 | 109,2 | 107,9 | 136,5 | 140,2 | 103,7 | 115,0 | 113,5 | 110,0 |
| Février | 1971 | **117,5** | 112,9 | 111,5 | 107,9 | 136,5 | 141,3 | 103,7 | 115,3 | 113,5 | 112,5 |
| Mars | 1971 | **118,2** | 113,0 | 111,5 | 110,0 | 136,5 | 142,9 | 106,0 | 115,5 | 115,3 | 112,5 |
| Avril | 1971 | **118,3** | 112,9 | 111,5 | 110,0 | 136,5 | 142,2 | 107,4 | 115,6 | 116,5 | 112,6 |
| Mai | 1971 | **119,6** | 113,4 | 112,4 | 110,0 | 143,2 | 139,5 | 107,4 | 116,4 | 116,5 | 112,8 |
| Juin | 1971 | **119,7** | 113,7 | 112,4 | 111,1 | 143,2 | 138,2 | 107,4 | 116,5 | 116,5 | 112,8 |
| Juillet | 1971 | **120,2** | 114,4 | 112,4 | 111,1 | 143,2 | 134,3 | 107,4 | 117,4 | 121,5 | 112,8 |
| Août | 1971 | **120,4** | 115,6 | 114,5 | 111,1 | 143,2 | 129,6 | 107,4 | 117,4 | 121,5 | 114,5 |
| Septembre | 1971 | **121,3** | 116,3 | 114,5 | 113,7 | 143,2 | 129,5 | 109,1 | 117,5 | 124,5 | 114,5 |
| Octobre | 1971 | **121,8** | 117,0 | 114,5 | 113,7 | 143,2 | 130,5 | 109,3 | 117,5 | 126,6 | 114,5 |
| Novembre | 1971 | **123,4** | **117,6** | **114,9** | **113,7** | **149,9** | **131,0** | 109,3 | 121,1 | 126,6 | 114,8 |
| Décembre | 1971 | **124,0** | 118,3 | 114,9 | 115,4 | 149,9 | 134,0 | 109,3 | 121,3 | 126,6 | 114,8 |

L'indice suisse des prix à la consommation calculé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, qui reproduit l'évolution des prix des principaux biens de consommation et services entrant dans les budgets familiaux des ouvriers et des employés, s'est inscrit à **124,0 points** à fin décembre 1971 (septembre 1966 = 100). Il a ainsi progressé de 0,5 % depuis fin novembre (123,4) et de 6,6 % par rapport à son niveau de décembre 1970 (116,3).

L'évolution de l'indice général a été déterminée en décembre par des majorations de prix dans les groupes de l'alimentation, de l'habillement ainsi que du chauffage et de l'éclairage. Parmi les produits alimentaires, les augmentations ont touché principalement les légumes, les fruits, les pommes de terre, la viande et la charcuterie, notamment la viande de veau et de bœuf ; la hausse de l'indice partiel de l'habillement reflète surtout le renchérissement des vêtements pour dames et pour hommes, des chaussures et réparations de chaussures. En outre, les prix de l'huile de chauffage et de l'essence ont augmenté.

En moyenne annuelle, l'indice général a atteint 120,1 points, ce qui représente une hausse de 6,6 % par rapport à la moyenne de l'année 1970 (112,7). (ats)

*Tiré de « Services publics », No 1/2 1972*

# Groupe romand du corps enseignant pour la gymnastique respiratoire

Est-il besoin de rappeler aujourd'hui encore, les buts de notre action, et la valeur de notre cause qui, inlassablement, ont été divulgués, à la connaissance d'un public toujours plus large et intéressé, voici plus de 15 ans ?

Cependant, il est bon de savoir qu'en une semaine, il vous est offert d'apprendre la technique et les moyens de connaître les ressources et les possibilités de notre corps, pour ainsi dire son potentiel vital et que, par suite d'un entraînement rationnel, on obtient une régulation et une maîtrise des fonctions de tout notre organisme, grâce au **stimulant naturel unique** que constitue la **respiration consciente** associée au **mouvement.**

Le cours prévu, est organisé comme précédemment au 1801 Mont-Pèlerin-sur-Vevey, à l'Hôtel du Parc, du 22 au 29 avril 1972. S'inscrire auprès de l'hôtel pour le choix de la chambre. Régime selon désir. On s'est assuré une conseillère diététique. Prospectus dans les magasins de produits diététiques ou auprès des soussignés.

Complétons nos informations, par une bonne nouvelle : enfin, il a été possible de mettre sur pied, un cours, en **français,** de 15 jours, à l'époque des vacances scolaires, destiné à de futurs moniteurs, ou simplement à des entraîneurs amateurs qui désirent se former à la gymnastique respiratoire, selon la méthode de Mme Klara Wolf et sous son experte direction. En deux semaines consécutives, qui auront lieu à Brugg même, du 29 juillet au 11 août 1972, on abordera l'étude de deux problèmes qui sont au premier plan d'une physiologie concrète, soit celui de « l'anatomie et de la physiologie de l'appareil respiratoire » et celui « du cœur et du système de la circulation sanguine ». Ces cours, préparés de longue main par des maîtres expérimentés, conjugueront la théorie et la pratique, sous forme d'exposés critiques, d'entretiens, et de leçons d'épreuves communes.

Nous jugeons qu'un tel cours répond à un besoin urgent, afin qu'on ait en Suise romande aussi, des cadres comprenant des maîtres spécialisés et compétents, des sportifs entraîneurs dont le but, au départ, n'est pas que la compétition, des infirmières averties, etc.

Il est recommandé de prendre contact sans trop tarder, pour qu'on puisse établir d'ores et déjà une liste des futurs participants auxquels on fournira tous renseignements complémentaires indispensables. S'adresser directement à Mme K. Wolf, Atemschule, 5200 Brugg (AG), tél. (056) 41 22 96, Wildenrain 20 ou, éventuellement, à Max Diacon, 2003 Neuchâtel-Serrières, Amandiers 7, tél. (038) 25 29 40.

N. B. — Autres cours donnés par Mme Wolf : à Aeschi-sur-Spiez, du 3 au 9 avril et du 9 au 15 avril ; à Saint-Moritz du 3 au 10 juin, puis à Karlsruhe.

# SPIE

**La notion des droits syndicaux des enseignants**

## INTRODUCTION

Un séminaire d'études organisé récemment par le SPIE, à Berlin, a examiné la situation du personnel enseignant au regard des conventions et recommandations internationales concernant la condition enseignante.

Dans le cadre de cet objet, le séminaire a consacré une attention toute particulière à certains points qui lui ont paru cruciaux, à savoir :

— *la reconnaissance et l'application du droit syndical au personnel enseignant ;*
— *la participation de ce personnel à la détermination de ses conditions d'emploi ;*
— *les procédures à invoquer pour régler les différends susceptibles de se produire au sein du travail enseignant ;*
— *le droit de grève dans la fonction enseignante.*

Le séminaire a tenu à souligner qu'à la base de la revendication enseignante sur cet objet fondamental, se trouve le fait, de nature juridique, que la Conférence générale du travail a reconnu le principe du droit syndical à tous les travailleurs, y compris les enseignants, et cela il y a plus de vingt ans, lorsque ladite conférence a adopté, en 1948, la *convention No 87* sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical.

### Déni de justice

Fort de cette certitude, le séminaire ne peut que constater et dénoncer, comme un authentique déni de justice en droit international du travail, la réalité suivante dûment établie par une enquête syndicale objective : en juillet 1971, un quart des Etats membres de l'Organisation internationale du travail n'ont pas encore ratifié à leur niveau la convention No 87 à laquelle ils ont souscrit en 1948 ; un tiers des Etats membres n'en ont pas fait davantage pour ce qui est de la *convention No 98,* garantissant à tous les travailleurs, sans distinction, le droit d'organisation et de négociation collective (1949) ; nombre de ces Etats membres, enfin, bien qu'ayant ratifié, quant à eux, l'une et l'autre des deux conventions précitées, n'en lésinent pas moins l'application, quand ils ne violent pas, de manière délibérée et flagrante, les accords qu'elles comportent, qu'ils ont signés et même ensuite ratifiés.

Le séminaire, constatant le fossé existant entre une législation internationale, ancienne de deux décennies, et l'application réelle de celle-ci par les Etats membres, qui l'ont pourtant ratifiée, conclut à l'urgence d'une action de la part de l'Organisation internationale du travail, exigeant de chaque Etat membre la ratification des normes internationales, et dans l'attente de celle-ci, l'incorporation immédiate des principes fondamentaux desdites normes aux diverses législations et réglementations en vigueur au plan national.

### Ce que les enseignants attendent de l'OIT

Les enseignants attendent aussi de l'OIT elle-même :

— le renforcement du système des procédures prévues pour amener les gouvernements des Etats membres à observer, dans l'application, les conventions et réglementations internationales du travail, auxquelles ils ont librement souscrit et qu'ils ont ratifiées ;
— la poursuite, en son sein, de recherches approfondies, susceptibles de promouvoir un élargissement des droits syndicaux, qui soit vraiment à la mesure des libertés civiques sur lesquelles, originellement, ces droits syndicaux sont fondés, en morale naturelle comme en droit ;
— l'élargissement et l'intensification des moyens d'information dont elle dispose en vue de tenir la base du travail, y compris celle du travail enseignant, au courant de l'effort officiellement accompli, en permanence, pour assurer son émancipation définitive dans le domaine du plein et libre exercice des droits syndicaux.

***

Le Séminaire de Berlin considère comme une promesse de solution positive et prochaine au problème des droits syndicaux enseignants le fait que la commission paritaire de la fonction publique a enfin pu se réunir auprès du Bureau

international du travail, grâce à la pression solidairement exercée par les trois internationales concernées, celles des services publics (ISP), celle des postes, téléphones et télégraphes (IPTT), et enfin celle de l'enseignement, le SPIE.

**Le programme revendicatif du SPIE**

s'insère, en effet, dans une action intersectorielle qui se poursuivra, sans relâche, jusqu'à satisfaction totale, au plus haut niveau de la juridiction suprême du travail, dans deux directions fondamentales, à savoir :

— l'extension, dans leur plénitude, des libertés et droits syndicaux à l'ensemble de la fonction publique, d'une part ;

— l'intégration complète à cette fin du travail enseignant à celui de la fonction publique, d'autre part.

La condition première de cette intégration se trouve déjà réalisée, du fait que le secrétaire général du SPIE siège, en tant que seul représentant du personnel enseignant, au sein de ladite commission paritaire de la fonction publique.

Le séminaire a aussi procédé à l'analyse des conclusions rédigées par le comité mixte d'experts conjointement constitué par l'OIT et l'Unesco, et dont la mission était d'examiner les rapports des gouvernements des Etats membres sur le degré d'application accordé par ceux-ci à la **recommandation intergouvernementale sur la condition enseignante.**

De l'analyse de ce document officiel ressortent deux constatations :

La première, c'est qu'un tiers des gouvernements des Etats membres de l'OIT et de l'Unesco n'ont pas cru devoir répondre au questionnaire officiel leur ayant été adressé conjointement par les deux hautes organisations, comme instrument introductif à l'enquête de leurs experts. D'autres gouvernements, en plus grand nombre encore, ne s'exécutèrent que de manière manifestement incomplète ou réticente.

La seconde constatation, c'est que la majorité des gouvernements s'est abstenue de communiquer à leurs organisations syndicales enseignantes, pour consultation et avis, la réponse qu'ils réservaient au questionnaire préalablement à la communication officielle de celle-ci à l'OIT et l'Unesco.

Enfin, dans le même ordre d'idées, le séminaire a marqué sa déception du fait que la poursuite de cette enquête, concernant l'application de la recommandation intergouvernementale spéciale sur la condition enseignante, a été reportée à l'année 1975.

**LA RECONNAISSANCE ET L'APPLICATION DU DROIT SYNDICAL**

Le séminaire de Berlin a évidemment poussé à fond l'étude de cet élément capital de son thème de travail. Les conclusions auxquelles il est parvenu peuvent se résumer comme il suit :

1. Il est unanimement admis, comme une nécessité, que les enseignants, au même titre et dans la même mesure que tous les autres travailleurs, détiennent le droit de créer des organisations de leur choix et d'y adhérer, sans qu'aucune entrave de la part de quiconque ne puisse limiter l'exercice de cette liberté.
2. A cet effet, les enseignants doivent bénéficier de la même protection que les autres travailleurs contre tout acte de discrimination visant à les priver, en tout ou en partie, du libre exercice des droits syndicaux.
3. Selon plusieurs participants aux travaux du séminaire, les organisations syndicales enseignantes devraient se voir reconnaître partout le droit d'adhérer, à leur plan national, aux grandes fédérations ou confédérations de travailleurs.
4. En ce qui concerne plus particulièrement la protection du libre exercice du droit syndical, le séminaire est unanime à considérer que l'indépendance de chaque organisation comme celle de chaque mandataire d'organisation sont entièrement garanties.
5. Le séminaire constate que les organisations syndicales enseignantes ne peuvent normalement assumer leur fonction sociale, si leurs représentants ne se voient attribuer certaines facilités, voire certains droits particuliers, à savoir :
   — le droit d'être entendus par les autorités compétentes sur tous les sujets du ressort syndical ;
   — le droit de saisir l'opinion publique des positions adoptées par l'organisation syndicale ;
   — dans le régime même du travail auquel est soumis le représentant syndical enseignant, le droit pour celui-ci de disposer d'un temps libre et rétribué, lui permettant d'exercer des fonctions au sein de l'organisation, le droit du libre accès aux lieux de travail, afin d'être à même de veiller au respect des intérêts légitimes des affiliés de son organisation et le droit concomitant de défendre ces intérêts, à tout moment, devant l'autorité compétente ;
   — toujours dans le régime de son travail, le droit pour le représentant syndical enseignant de disposer de congés payés lui assurant la possibilité de participer aux travaux de son organisation ou de remplir pour celle-ci certaines missions de courte durée ;
   — le droit enfin pour le représentant, détaché à la disposition de son organisation, de conserver, pendant toute la durée de son mandat, ses prérogatives administratives et ses avantages sociaux.
6. En ce qui concerne le régime d'affiliation, le séminaire recommande que les pouvoirs organisateurs acceptent de faciliter le versement des cotisations, en adoptant le système de retenue à la source.

Tiré de *Services publics*, No 7 1971.


coller vite avec

KP 1/71

Konstruvit

Offre spéciale pour écoles

Flacons géants de 500 g et 1 kg pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles.

Grâce au bec verseur, remplissage facile des tubes, aussi souvent que nécessaire.

En vente dans le commerce spécialisé et chez:
Drogueries Réunies SA
Avenue Sévelin 32
1000 Lausanne 20
Téléphone 021/24 48 41

Centre de bricolage, Zibelegässli 16, 3001 Berne
Téléphone 031/22 06 63

# Voici des arguments

qui parlent en faveur des compas

**Proebster**

- un maximum de précision
- exécution parfaite et moderne
- chromage soie mat
- livraison immédiate

Boîte à compas PROEBSTER 94–10
Prix modique de
fr. **19.50**
%. rabais pour les écoles

Grand choix de différents modèles.

**ZEUGIN S.A., 4242 DITTIGEN/BE, Tél. (061) 89 68 85**

**Notre nouvelle assurance « accidents de circulation »**

| vous garantit | Variante 1 | Variante 2 | Variante 3 |
|---|---|---|---|
| en cas de décès | 50 000.— | 75 000.— | 100 000.— |
| en cas d'invalidité permanente | 100 000.— | 150 000.— | 200 000.— |
| pour une prime annuelle de Fr. | **50.—** | **75.—** | **100.—** |

**Rabais sur les assurances accidents**

mutuelle vaudoise accidents
vaudoise vie

**Demandez notre prospectus**

**La Mutuelle Vaudoise Accidents a passé des contrats de faveur avec la Société pédagogique vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et l'Union des instituteurs genevois**

**Etre à l'avant-garde du progrès c'est confier ses affaires à la**

**Banque Cantonale Vaudoise**

qui vous offre un service personnel, attentif et discret.

**Ecole Hauterive** Dr Th. Allaz
Ecole de secrétariat et de commerce
PETIT-CHÊNE 11, ✆ 23 23 97, 1003 LAUSANNE

**COURS DE COMMERCE**

Préparation à l'entrée en 2e année de l'Ecole supérieure de commerce et à l'apprentissage commercial, administratif, etc.

**COURS DE SECRÉTARIAT DE DIRECTION**

Th. Allaz, Dr ès sc. commerciales et économiques, lic. ès. sc. pol.



Bibliothèque Nationale Suisse
3003 BERNE
J. A.
1820 Montreux 1


Imprimerie Corbaz S.A., Montreux